



RAPPORT

ANNUUEL

2021



**Rapport annuel sur le prix et la
qualité du service public de
prévention et de gestion des
déchets ménagers et assimilés**

METROPOLE
AIX
MARSEILLE
PROVENCE

TERRITOIRE
PAYS D'AUBAGNE
ET DE L'ÉTOILE

SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
LES FAITS MARQUANTS DE 2021	5
BILAN MATIERE 2021	7
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES	8
▶ 1.1 Le territoire desservi	8
▶ 1.2 Les moyens humains et matériels	10
1.2.1 Les moyens humains	10
1.2.2 Les moyens matériels	10
1.2.2.1 <i>Les véhicules de collecte et nettoyage des PAV</i>	10
1.2.2.2 <i>Les contenants</i>	12
1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2021	13
▶ 1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés	14
1.3.1 Le constat	14
1.3.2 Les actions	15
1.3.2.1 <i>Poursuite de l'exploitation de la Ressourcerie « Le Dirigeable »</i>	15
1.3.2.2 <i>Poursuite des actions de compostage individuel et collectif</i>	17
1.3.2.3 <i>Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire</i>	20
1.3.2.4 <i>Opération pilote « Zéro Déchet » sur les communes de Belcodène et St Savournin</i>	20
▶ 1.4 La pré-collecte	21
1.4.1 Le parc de bacs	22
1.4.2 Le parc des colonnes	23
▶ 1.5 La collecte des déchets	26
1.5.1 La collecte des ordures ménagères résiduelles	26
1.5.1.1 <i>Modalités de la collecte et mode de gestion</i>	26
1.5.1.2 <i>Fréquences des collectes par commune</i>	26
1.5.1.3 <i>Tonnages collectés en 2021</i>	28
1.5.2 La collecte sélective des recyclables secs ménagers	29
1.5.2.1 <i>Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés</i>	29
1.5.2.2 <i>Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation</i>	30
1.5.3 Les collectes séparatives	31
1.5.3.1 <i>Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations</i>	31
1.5.3.2 <i>Récupération des Déchets Dangereux des Ménages</i>	31
1.5.3.3 <i>Récupération des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques des ménages</i>	32
1.5.3.4 <i>Récupération des textiles</i>	33
1.5.3.5 <i>Récupération des pneus</i>	34
1.5.3.6 <i>Récupération du mobilier en déchèterie</i>	34

1.5.4 Les actions de communication	35
1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collecte à la demande	36
1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur rendez-vous	36
1.5.5.2 La collecte des encombrants, inertes sur la voie publique ou dans les services techniques	36
1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries	37
1.5.7 La collecte des déchets des professionnels	40
▶ 1.6 Le transfert des déchets	41
1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles	41
1.6.1.1 Modes de gestion et équipements	41
1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert	42
1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives	43
1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers	43
▶ 1.7 Le transport, tri et traitement des déchets	44
1.7.1 Le transport des déchets	44
1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers	44
1.7.3 Le traitement des déchets	46
1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets	46
1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères	47
1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure	48
1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ ou valorisés	49
▶ 1.8 Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et l'environnement	50
2. LES INDICATEURS FINANCIERS	51
▶ 2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement	51
2.1.1 Dépenses de fonctionnement	51
2.1.2 Recettes de fonctionnement	53
2.1.3 Les partenaires financiers	54
▶ 2.2 Dépenses et recettes d'investissements	55
3. PERSPECTIVES 2022	56
4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT	59

INTRODUCTION

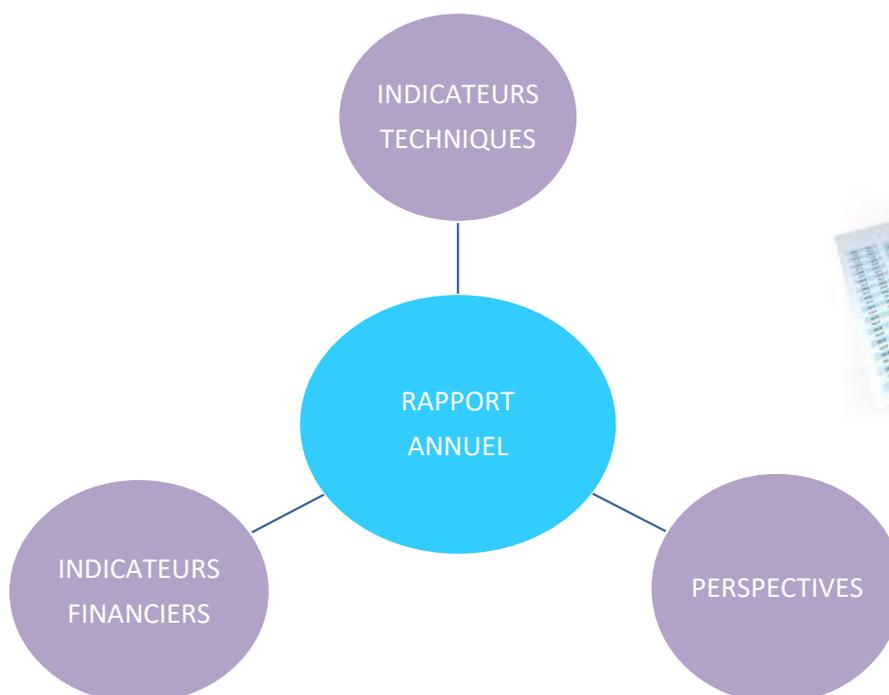
Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés est devenu obligatoire avec le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, imposant aux EPCI de porter à la connaissance du public, des élus et des administrations, les indicateurs de l'activité « déchets » qui leur a été transférée par leurs communes membres.

La loi du 17 août 2015, relative à la transition énergétique, a instauré de nouvelles dispositions en matière de prévention et de gestion des déchets.

Le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 s'inscrit dans cette loi, en précisant les nouveaux indicateurs techniques et financiers qui doivent figurer dans les rapports annuels sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés (RPQSPGDMA). Par conséquent, le présent rapport présente des indicateurs de performances en terme de valorisation et des performances économiques du service public se traduisant par l'expression des coûts par flux dans une matrice de référence utilisée par l'Ademe.

Conformément aux dispositions réglementaires, notamment l'article L.2224-5 du CGCT, il appartient au président de l'EPCI de présenter ce rapport d'activité à son assemblée délibérante.

Ainsi, le rapport annuel 2021 du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'inscrit dans les orientations définies réglementairement. Il s'organise autour de trois grandes parties structurantes : indicateurs techniques, indicateurs financiers et perspectives 2022.



LES FAITS MARQUANTS 2021

La gestion des déchets représente un enjeu majeur dans la politique publique du Territoire (budget de près de 25 455 000 €, frais du personnel compris) du fait d'une part, du cadre réglementaire qui fixe des objectifs de réduction et de valorisation ambitieux et d'autre part, des problématiques d'exutoires de plus en plus prégnantes en Région Sud-PACA.

Dès lors, les actions qui ont été engagées et étudiées au cours de l'année 2021 visaient à :

- encourager la gestion de proximité des biodéchets
- donner une seconde vie aux déchets
- mobiliser la population sur des gestes éco-citoyens en lien avec la prévention et le tri des résidus
- assurer une collecte de qualité

Les faits marquants qui ont jalonné l'année 2021 et qui sont liés à ces différentes actions se caractérisent par :

- La continuité du service public en période de pandémie : Un engagement

Durant cette deuxième année de pandémie, la Direction « déchets » du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a fait preuve de flexibilité et d'engagement pour assurer la continuité des missions qui lui incombent à savoir les collectes et le traitement des déchets ménagers et assimilés dans un contexte pandémique encore difficile.

- La prévention des déchets : Un axe fort en plein développement

Les actions de prévention des déchets visent à économiser des matières premières épuisables, limiter les impacts sur l'environnement et la santé et permettre des économies financières liées au traitement du déchet. C'est un axe principal de la politique du Territoire qui, au cours de l'année 2021, a été fortement développé par la mise en place d'opérations structurantes. Ces dernières participent activement au changement de paradigmes comportementaux qui doivent s'opérer individuellement et collectivement pour une gestion plus raisonnée des résidus.

Dans ce cadre, les opérations mises en place au cours de l'année ont été les suivantes :

- Le lancement d'une opération pilote « Zéro Déchet » au niveau de deux communes : Belcodène et St Sournin
- Le déploiement de la vente des composteurs individuels au niveau des habitants du Territoire
- Le développement des composteurs collectifs au niveau des résidences et des écoles

- La mise en place des extensions des consignes de tri sur les plastiques : Simplification du geste de tri

La simplification du tri consiste à étendre les consignes de tri de façon à permettre aux habitants de mettre tous les emballages dans le bac de tri et de développer le recyclage des emballages en plastique qui n'étaient pas recyclés jusqu'alors : films, pots et barquettes... etc. Jusqu'alors sur le Territoire, les consignes de tri pour les emballages en plastique étaient limitées aux bouteilles et flacons. L'extension des consignes de tri, organisée par la loi et soutenue par tous les acteurs dans leurs prises de position publique (Ministère, Ademe, AMF, Amorce...) répond ainsi à ces deux nécessités : un geste de tri simplifié et une massification des emballages collectés pour faciliter la mise en place de solutions industrielles de traitement.

Suite à la crise sanitaire, le passage aux extensions des consignes de tri, normalement prévu en septembre 2020, a été décalé à février 2021. Dès lors, le Territoire a mené, courant 2021, plusieurs campagnes de communication pour informer les habitants de l'élargissement des consignes de tri sur les nouveaux flux (pots de yaourt, films plastiques, barquettes en polystyrène) et pour communiquer sur le passage de la collecte sélective en bi-flux : deux sortes de colonnes pour l'ensemble des flux (une colonne jaune ou bleue pour le flux emballage/journaux-magazines, et une colonne verte pour le flux du verre). Cette réorganisation du mode de collecte s'intègre dans un objectif commun de simplification du geste de tri des habitants.

- La poursuite de l'optimiser les modes de collecte des ordures ménagères dans certaines communes :

Le service « Déchets » a poursuivi, au cours de l'année, un travail sur plusieurs communes pour l'optimisation des différents modes de collecte (points de regroupements en conteneurs aériens et enterrés et porte à porte) afin d'une part de diminuer les risques accidentogènes liés aux voies étroites et d'autre part de limiter les émissions de gaz à effet de serre lors de la collecte des déchets.

- Le renouvellement du parc de véhicules :

Pour maintenir un service satisfaisant, plusieurs véhicules ont été réceptionnés au cours de l'année : deux 19 tonnes étroites et deux véhicules à plateau Maxity. Le montant total de l'investissement s'élève autour de 530 000 € TTC.

- La gestion des appels au niveau du service Allô Déchets :

Au cours de l'année, le service de réponses téléphoniques à l'utilisateur a répondu à plus de 11 000 appels. Ces derniers ont porté sur des sujets très variés en lien avec la gestion globale des déchets (demande d'informations sur les jours de collecte des ordures ménagères, heures d'ouvertures des déchèteries, prise de rendez-vous pour les encombrants ménagers, achat d'un composteur individuel, etc...).

Afin d'assurer des réponses de qualité, la Métropole a renforcé depuis la fin de l'année dernière les moyens humains de ce service.

Bilan Matière 2021

Total des Déchets Ménagers et Assimilés : 78 427 tonnes

Type de traitement	Flux de déchets	Tonnages	TOTAL En tonnes / filière	Types de déchets concernés
Valorisation matière	PAV Verre	1 910,10	12 271,31	 
	PAV Papier- Cartons	617,7		
	PAP Papier-Cartons administrations	94,91		
	PAV Emballages	1 673		
	Cartons déchèteries	306		
	Bois Déchèteries	4 373,34		
	Métaux Déchèteries	972,02		
	DEEE	503,92		
	Mobilier	321,96		
	Bennes à cartons	0		
	Refus de Tri global	-319,21		
	Encombrants collectés en déchèterie	1 440,93		
	Encombrants collectés en PAP	187,64		
	Bennes encombrants	189		
Valorisation organique	Benne végétaux PAV	616,44	6 458,6	
	Végétaux Déchèteries	5 804,24		
	Collecte des déchets verts	37,92		
Traitement déchets spéciaux	DDM Huiles	149,08 36,84	185,92	
Valorisation CSR	Pneus	93,40	93,40	
Stockage Inertes	Inertes déchèteries	11 540,54	11 583,14	
	Bennes gravats	42,6		
Stockage ISDND Classe II	Encombrants Déchèteries	5 763,7	47 834,76	
	Refus de Tri global	319,21		
	Encombrants collectés en PAP	750,56		
	Ordures ménagères et assimilées	40 245,29		
	Encombrants collectés en bennes	756		

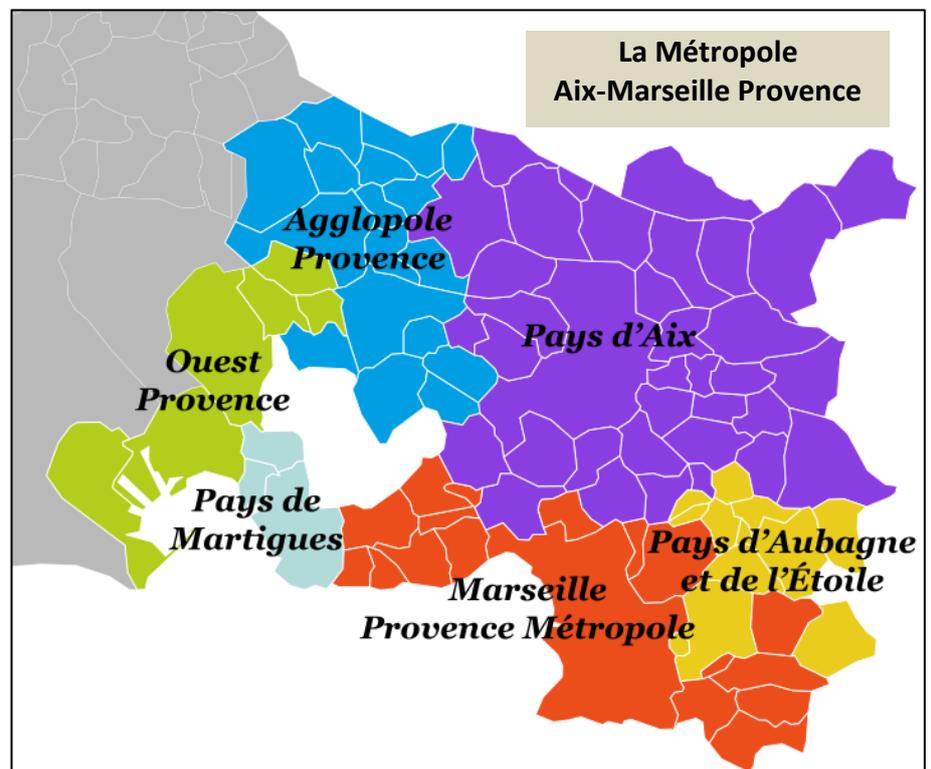
1. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 Le territoire desservi

Créée le 1^{er} janvier 2016 par la loi MAPTAM (Modernisation de l'Action Publique Territoriale et Affirmation des Métropoles), la Métropole Aix-Marseille Provence est un Établissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, issu de la fusion de 6 intercommunalités regroupant 92 communes d'un seul tenant et sans enclave au sein d'un espace de solidarité, pour élaborer et conduire ensemble un projet d'aménagement et de développement économique, écologique, éducatif, culturel et social de leur territoire afin d'en améliorer la cohésion et la compétitivité et de concourir à un développement durable et solidaire (Code Général des Collectivités Territoriales - Article L.5217-1).

Avec plus de 1 850 000 habitants (soit 93% de la population des Bouches-Du-Rhône) et une surface de 3 150 Km², la Métropole Aix-Marseille-Provence est la plus vaste de France.

Elle regroupe six territoires (Marseille-Provence, Pays d'Aix, Pays Salonais, Pays d'Aubagne et de l'Etoile, Istres Ouest Provence, Pays de Martigues) dont les limites correspondent aux anciennes intercommunalités qui constituent l'armature d'une Métropole multipolaire.



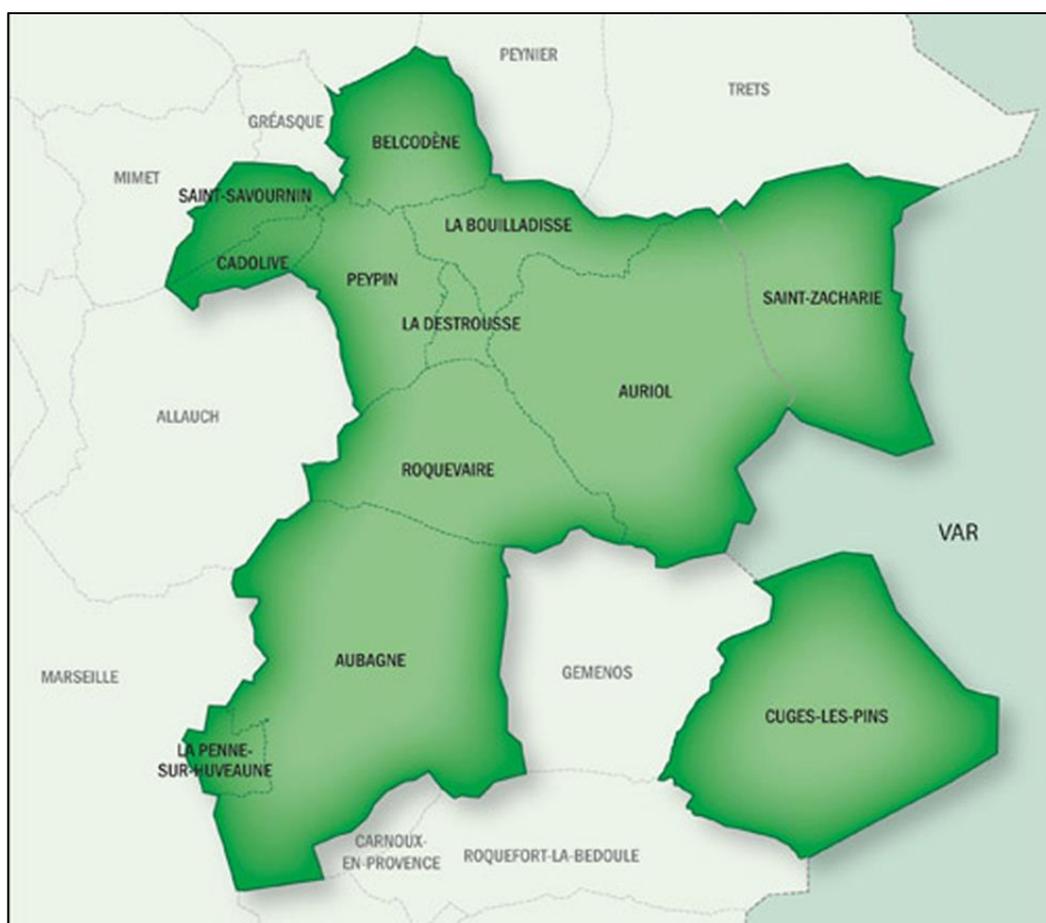
Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile se substitue à l'ancien périmètre de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aubagne et de l'Etoile ; il est dénommé le CT4.

Il regroupe 12 communes (Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-Les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-Sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie). Onze communes du territoire sont situées dans le département des Bouches-du-Rhône, seule la commune de Saint-Zacharie est localisée dans le département du Var. À noter que la commune de Cuges-Les-Pins n'est pas dans la continuité géographique du reste du territoire de la collectivité.

Le tableau suivant présente la population municipale 2020 (données de référence nationales de l'INSEE).

Communes	Population municipale
Aubagne	47 208
Auriol	12 771
Belcodène	1 919
La Bouilladisse	6 254
Cadolive	2 162
Cuges les Pins	5 147
La Destrousse	3 757
La Penne sur Huveaune	6 446
Peypin	5 547
Roquevaire	8 858
St Savournin	3 384
St Zacharie	5 993
TOTAL	109 446

Le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'étend sur près de 245 km² et compte 109 446 habitants, soit une densité moyenne d'environ 447 habitants/km², ce qui classe la collectivité en milieu mixte urbain.



1.2 Les moyens humains et matériels

1.2.1 Les moyens humains

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire compte 166 agents, répartis en trois grands pôles : la collecte en Régie, la collecte sélective et le traitement.

Le tableau ci- dessous donne une répartition des effectifs au niveau de ces différents pôles.

Pôle	Nombre d'agents
<i>Directrice du Service</i> -----	1
<i>Directeur Adjoint</i> -----	1
<i>Chef de Service Collecte</i> -----	1
<u>Collecte :</u>	
- Agents de maîtrise -----	9
- Agent de la conteneurisation -----	2
- Agents de la collecte (chauffeurs/ripeurs) -----	120
<u>Collectes séparatives :</u>	
- Technicien collecte sélective -----	1
- Agents de maîtrise -----	2
- Eco-ambassadeurs -----	7
- Agents nettoyage des PAV -----	10
- Agent responsable de la Ressourcerie -----	1
- Agent d'accueil Ressourcerie -----	1
<u>Traitement :</u>	
- Agents d'accueil du centre de transfert -----	4
- Agent de maîtrise -----	1
<u>Administratifs :</u>	
- Agents administratifs -----	3
- Agents service « Allô Déchets » -----	2
TOTAL	166

1.2.2 Les moyens matériels

1.2.2.1 Les véhicules de collecte et les véhicules de nettoyage des PAV

Le service « Déchets » assure en Régie la collecte des ordures ménagères, la collecte des encombrants sur rendez-vous et la collecte des papiers-cartons des commerçants.

D'autre part, afin d'assurer une propreté optimale autour des Points d'Apport Volontaire, des équipes de nettoyage passent journalièrement sur chaque PAV.

Ces prestations sont réalisées grâce à un parc de véhicules conséquent, détaillé dans le tableau ci-après.

Type de véhicule	Capacité en tonnes	Nombre de véhicules
Camions grue	26	4
Camions grue	19	1
Camions grue	16	1
Bennes à ordures ménagères	26	2
Bennes à ordures ménagères	19	13
Bennes à ordures ménagères	16	9
Bennes à ordures ménagères	11	2
Bennes à ordures ménagères	10	3
Bennes à ordures ménagères	9.7	2
Bennes à ordures ménagères	7.5	1
Bennes à ordures ménagères	4.5	2
Bennes à ordures ménagères	3.5	2
Bennes de lavage	16	1
Véhicules grue à plateau	3.5	1
Véhicules à plateau	3.5	16
Fourgons	3.5	3
TOTAL		63



Véhicules de collecte

1.2.2.2 Les contenants

Le Conseil de Territoire met à disposition de la population différents moyens de pré-collecte pour assurer un service de qualité.

Ainsi, les déchets ménagers et assimilés doivent être présentés dans des récipients (*bacs ou colonnes enterrées*) pour les ordures ménagères et pour les recyclables secs ménagers (*colonnes aériennes ou colonnes enterrées*). Ces derniers sont mis à disposition selon le flux et l'organisation de la collecte sur la zone concernée.

Ces contenants correspondent à un parc de :

- bacs de 1 100 litres (pour la collecte des OM réalisée en ascenseurs) : 22
- bacs individuels de 240 litres (pour la collecte des OM réalisée en porte à porte) : 3 489
- bacs individuels de 340 litres (pour la collecte des OM des entreprises) : 197
- bacs de 770 litres (pour la collecte des OM réalisée en point de regroupement) : 4 212
- colonnes aériennes pour le tri : 746
- colonnes enterrées + système des ascenseurs (pour les OM) : 186
- colonnes enterrées pour le tri : 278
- colonnes aériennes pour les OM : 17



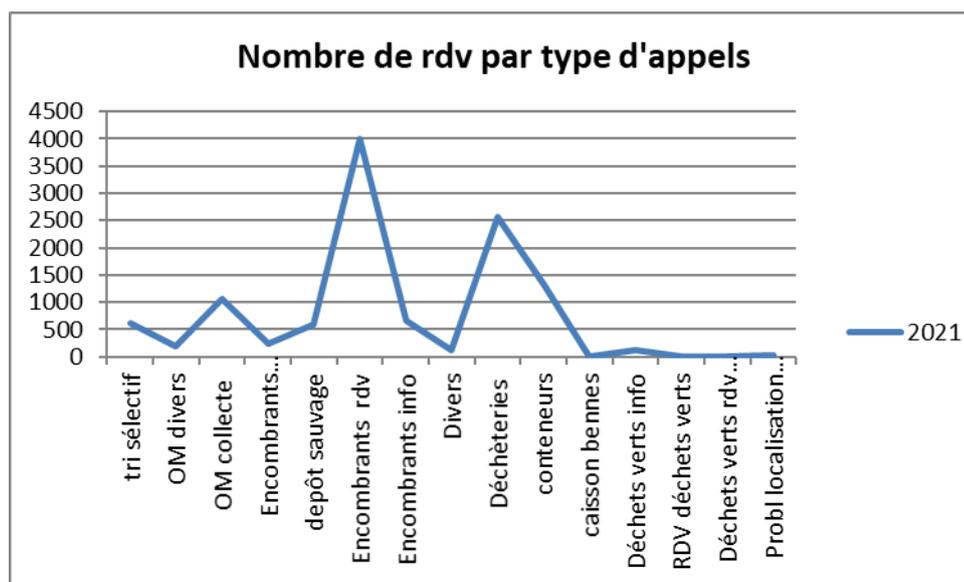
**Conteneurs aériennes pour le tri et les OM
& bacs pour les ordures ménagères**

1.2.3 Service de réponse téléphonique à la population : résultats 2021



Dans le cadre de la collecte réalisée en Régie, le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a développé un service de réponse téléphonique. Ce service, composé de deux personnes, a répondu en 2021 à **11 545 appels**.

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
<i>Demande d'information tri sélectif</i>	158	214	220	339	472	432	475	612
<i>OM divers</i>	399	500	542	377	1081	306	107	202
<i>OM collecte mal effectuée</i>	600	1386	964	901	487	1247	892	1060
<i>Encombrants RDV/ Non honorés</i>	21	122	137	258	349	302	233	238
<i>Encombrants dépôt sauvage</i>	389	627	569	655	748	732	679	600
<i>Encombrants demande de rdv</i>	3455	3828	3333	3580	3607	3861	4124	4007
<i>Encombrants demande d'information</i>	509	820	1122	1211	1344	1306	490	663
<i>Divers</i>	267	296	332	380	367	318	60	112
<i>Déchèteries demande d'information</i>	1258	1894	1588	1139	1545	1567	24590	2556
<i>Demande de conteneurs</i>	1060	1376	1413	1471	1635	1504	1255	1332
<i>Conteneurs caisson bennes</i>	93	123	95	89	71	63	35	15
<i>Déchets verts d'information</i>	54	167	202	275	333	333	259	129
<i>RDV déchets verts</i>	76	357	377	749	882	944	0	0
<i>Déchets verts rdv honorés</i>	4	14	10	49	84	58	0	0
<i>Conteneurs problématiques/ localisation</i>	0	6	18	5	2	7	29	19
Total demandes	8343	11730	10922	11478	13007	12980	33228	11545



Le tableau ci-dessus met en exergue l'évolution entre 2014 et 2021 des types d'appels.

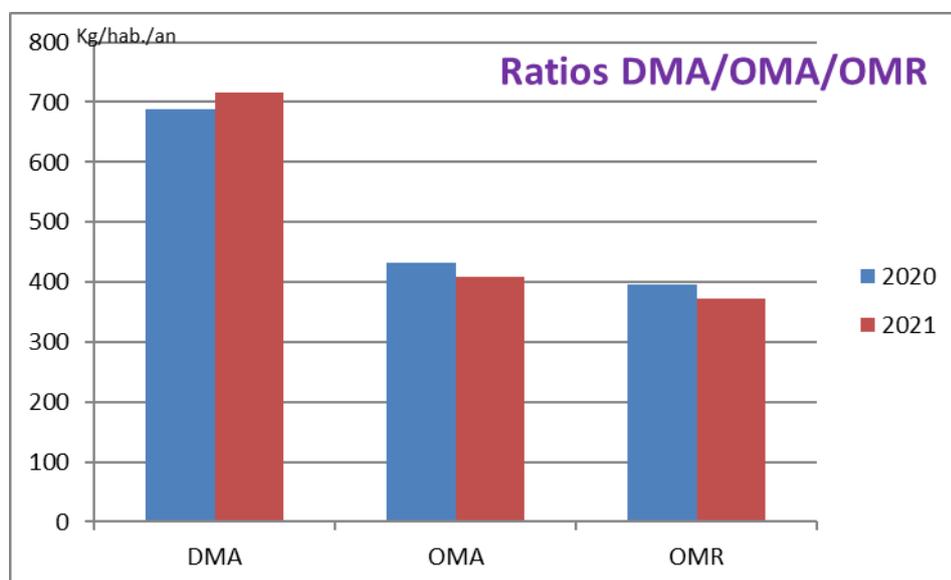
Le pic des appels au cours de l'année 2020 est dû à la fermeture des déchèteries lors du premier confinement et la réouverture de ces dernières sous condition de prise de rendez-vous par les usagers. L'année 2021, correspond, quant à elle, à une année normale puisque le nombre des appels globaux est redescendu à 11 545 appels.

1.3 La prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

1.3.1 Le constat

Conformément à la loi de Transition Énergétique et de Croissance Verte du 17 août 2015 et la loi Anti Gaspillage et Économie Circulaire (loi AGECL) du 10 février 2020, les objectifs attendus sont de réduire de 15% le poids des déchets ménagers et assimilés en 2030 par rapport à 2010, et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique (*dont 75% de recyclage matière des emballages ménagers*).

Pour 2021, sur le Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Étoile, la production des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) est de 717 Kg/hab./an dont 368 Kg/hab./an de déchets collectés au titre des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et 407 Kg/hab./an au titre des Ordures Ménagères Assimilées (OMA).



Le bilan quantitatif met en évidence entre 2020 et 2021 les évolutions suivantes en Kg/hab./an :

- + 4,06% de DMA (Déchets ménagers et assimilés)
- 5,79% de OMA (Ordures ménagères et assimilés)
- 7,07 % de OMR (Ordures ménagères recyclables)

Ainsi, le constat met en évidence que l'augmentation des quantités collectées provient essentiellement des déchets qualifiés de « volumineux » qui ne peuvent pas faire l'objet d'une récupération au titre de la collecte traditionnelle et qui se retrouvent en grande partie au niveau des quatre déchèteries du Territoire. À noter que la fermeture des déchèteries aux professionnels au niveau des Territoires de Marseille Provence Métropole et du Pays d'Aix peut en partie expliquer ces augmentations.

1.3.2 Les actions

Les actions de prévention des déchets et de prise en compte de l'économie circulaire menées au cours de l'année se situent dans la poursuite de celles déjà engagées dans les années antérieures.

Ces dernières se caractérisent par les actions détaillées ci-après.

1.3.2.1 Poursuite de l'exploitation la Ressourcerie : « Le DIRIGEABLE »

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile s'est engagé depuis mi-octobre 2016, dans le cadre d'un partenariat fort avec EVOLIO (association d'insertion), dans un projet de mise en place d'une Ressourcerie à l'échelle du Territoire. Cet équipement vise à remettre sur le marché une partie des déchets qualifiés d'encombrants récupérés via les collectes sur rendez-vous en porte à porte ou par le biais des quatre déchèteries du territoire.

Depuis le 14 février 2020, l'équipement est géré dans le cadre d'un marché d'insertion socioprofessionnelle par EVOLIO qui est une association qui dispose d'un agrément auprès de la DIRECCTE en tant qu'Atelier et Chantier d'Insertion (ACI).

Les déchets réceptionnés et évacués sur le site sont définis dans les tableaux ci-dessous :

Origine des encombrants	Tonnages 2019	Tonnages 2020	Tonnages 2021
<i>Tournées encombrants CT4</i>	1 062	686	639,3
<i>Particuliers</i>	195,8	227	294,37
<i>Déchèteries</i>	25	11	7,4
<i>Entreprises</i>	237,8	126	202,64
Tonnage total	1 520,6	1 050	1 143,71

- **Déchets entrants 2021 :**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
CT4 (tournées encombrants)	53,1	64,02	64,98	76,62	38,38	82,36	54,3	25,58	50,14	59,32	65,8	4,7	639,3
Particuliers	21,308	26,178	39,33	21,644	24,236	31,2	30,1	18,48	25,488	20,466	19,75	16,189	294,369
Déchèteries + apports communes	1,52	0,3	0	1,7	0,62	0,74	0	0,26	0,68	0	1,02	0,56	7,4
Ville de Gémenos (encombrants)	1,2	0,82	1,66	2,32	1,34	1,48	1,18	1,6	3,26	0,94	1,78	0	17,58
SOUS-TOTAL DECHETS CT4	77,128	91,318	105,97	102,284	64,576	115,78	85,58	45,92	79,568	80,726	88,35	21,449	958,649
Entreprises	14,94	14,28	15,92	16,14	7,94	15,6	14,72	18,885	15,214	10,77	19,94	20,716	185,065
TOTAL GLOBAL	92,068	105,598	121,89	118,424	72,516	131,38	100,3	64,805	94,782	91,496	108,29	42,165	1143,714

• Déchets sortants en 2021 :

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	TOTAL
ISDND	17,2	16,22	14,54	13,18	6,46	13,76	13,16	5,62	9,8	9,62	10,98	4,82	135,36
Eco-Mobilier	41,68	41,68	41,68	46,83	46,83	46,83	45,66	45,66	45,66	61	61	61	585,51
Valdelia	2,36	6,9	8,8	7,9	4,66	7,02	4,94	2,38	3,34	1,66	2,44	5,74	58,14
E-déchets pro	0	0	0	0	0	0	0	0,692	0	0	0	0	0,692
Le Relais	0	0,78	2,32	2,64	2,16	2,66	4,58	1,52	5,34	3,42	2,76	3,02	31,2
Ecologic	9,406	9,556	14,504	11,683	8,893	9,86	12,431	6,751	13,066	11,508	11,524	4,812	123,994
Autres (dons associations, etc...)	0	0,208	1,34	1,398	0,28	0,651	0,3	0	0,194	0	0,32	0	4,691
Ventes	2,335	2,153	5,153	1,65	6,628	5,978	10,464	6,915	10,883	8,107	8,109	4,305	72,68
TOTAL	72,981	77,497	88,337	85,281	75,911	86,759	91,535	69,538	88,283	95,315	97,133	83,697	1012,267
Ratio ISDND / déchets CT4	22,30%	17,76%	13,72%	12,89%	10,00%	11,88%	15,38%	12,24%	12,32%	11,92%	12,43%	22,47%	14,12%



1.3.2.2 Poursuite des actions de compostage individuel et collectif

Compostage individuel

Favoriser la gestion de proximité des biodéchets, notamment par le biais du compostage individuel, est un des axes principaux du Schéma Métropolitain de Gestion des Déchets.

Cette action contribue à la réduction des déchets à la source ainsi qu'à l'atteinte des objectifs réglementaires, et participe au déploiement de l'économie circulaire.

C'est la raison pour laquelle, depuis fin octobre 2020, le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a mis en place une campagne de développement du compostage domestique sur son territoire.

À cet effet, les usagers ont la possibilité d'acquérir des composteurs en bois de 300 ou 600 litres ainsi que des lombricomposteurs, moyennant une participation financière de 10€.

Dès la réservation et le paiement effectués, ils sont invités à venir retirer leur équipement dans l'une des permanences organisées 2 fois par semaine à la Ressourcerie d'Aubagne et 1 fois par mois dans chacune des communes du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les consignes et les bons gestes liés au compostage sont alors expliqués par des agents du Conseil de Territoire.

Sur l'année 2021, le nombre de demandes de composteurs s'élève à **1 329** (avec intégration des demandes de 2020, le nombre total de composteurs distribués est de 2055).

Types d'équipements	Nombre de demandes	Répartition
Composteur individuel 300 L	381	29 %
Composteur individuel 600 L	829	62 %
Lombricomposteur 30 L	34	3 %
Lombricomposteur 50 L	85	6 %
TOTAL	1 329	/



*Composteur individuel
et permanence de sensibilisation aux
bons gestes du compostage*



Compostage collectif

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets à horizon 2023.

Le développement du compostage collectif (ou partagé) permet de :

- diminuer le volume de biodéchets collectés dans les ordures ménagères
- baisser le volume de déchets verts
- favoriser une gestion autonome des déchets par les habitants
- diminuer les coûts de traitement

Le compostage collectif participe à la dynamique de l'économie circulaire et à l'amélioration de l'état des sols. Il contribue également à la création de lien social entre les habitants.

Sur l'ensemble du territoire, il est comptabilisé, au 31 décembre 2021, 37 sites de compostage collectif dont la répartition est donnée dans le tableau présenté en page suivante.



*Site de compostage collectif
& apport de broyat*

COMPOSTAGE COLLECTIF

Tableau de suivi des installations

Commune	Nom de l'organisme	Type d'organisme (habitat collectif, école, EHPAD...)	Nom du gestionnaire de site (le cas échéant)	Adresse du site de compostage	Equipements			
					Année install.	Nbre de bacs	Volume	Matériau (bois, plastique...)
AUBAGNE	Résidence les Magnolias	Habitat collectif	COGESTIM	308 avenue des Sœurs Gastine 13400 Aubagne	2012	3	3X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Clé des Champs	Habitat collectif	COGESTIM + IPF	Résidence La Clé des Champs 13400 Aubagne	2014 & remplacement en 2018	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Vassale	Habitat collectif	SIGA	Route de Roquevaire 13400 Aubagne	2019	4	2X600 L 2X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Caussettes	Habitat collectif	NEXITY	1640 chemin du Charrel 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Domaine de la Font de Mai	Site touristique	Conseil de Territoire	Route d'Eoures 13400 Aubagne	2019	2	2X800 L	bois
AUBAGNE	Ecole / Cantine / Crèche La Tourtelle	Ecole / Cantine / Crèche	Mairie d'Aubagne	300 traverse de la Vallée 13400 Aubagne	2019	4	2X600 L 2X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence La Rose des Vents	Habitat collectif	SIGA	641-643 avenue du Garlaban 13400 Aubagne	2019	4	4X1000 L	bois
AUBAGNE	CT4	Administration	Conseil de Territoire	923 avenue de la Fleuride - Zi les Paluds 13400 Aubagne	2020	3	1X300 L 1X600 L 1X800 L	bois
LA PENNE SUR HUYEAUNE	Ecole Beausoleil	Ecole	Mairie de La Penne/Huveaune	Allée de la Pinède 13821 La Penne/Huveaune	2019 & remplacement en 2021	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Tuileries	Habitat collectif	NEXITY	Rue Jeu de Ballon 13400 Aubagne	2017	4	2X600 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Restaurateurs de la Place Agora	Voie publique	Mairie d'Aubagne	Place Agora 13400 Aubagne	2021	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Sainte Nicole	Lotissement	Sainte Nicole	Avenue Sainte Nicole 13400 Aubagne	2020	5	1X600 L 1X800 L 3X1000 L	bois
AUBAGNE	Résol 21	Jardins partagés	Association Résol 21	820 avenue de la Coueste 13400 Aubagne	2020	4	4X1000 L	bois
AUBAGNE	Crèche La Garenne	Crèche	Mairie d'Aubagne	Allée de la Garenne 13400 Aubagne	2016 & remplacement en 2022	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
AUBAGNE	Ecole Mermoz	Ecole	Mairie d'Aubagne	Rue Jean Mermoz 13400 Aubagne	2020	4	4X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence Le Bras d'Or	Habitat collectif	COGEFIM/ 13 HABITAT	Avenue des Goums 13400 Aubagne	2018	4	2X600 L 2X800 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Gavotines	Habitat collectif	13 Habitat	Chemin du Vallon des Gavots - 50 Traverse du Mont St Cyr 13400 Aubagne	2019	4	1X600 L 1X800 L 2X1000 L	bois
CUGES LES PINS	Ecole Cornille	Ecole	Mairie de Cuges les Pins	Chemin de la Feutrière 13780 Cuges les Pins	2019	4	2X600 L 2X1000 L	bois
AURIOL	MRPI Auriol	Ephad	MRPI	Avenue Michèle Pourchier - Chemin du Cimetière 13390 Auriol	2020	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AURIOL	Ecole Jules Ferry	Cantine	Mairie d'Auriol	Moulin de redon 13390 Auriol	2020	1	1x280 l	plastique
AURIOL	Ecole Jean Rostand	Cantine	Mairie d'Auriol	Rue des Ecoles 13390 Auriol	2018	1	1X280 L	plastique
AURIOL	Résidence La Bardeline	Habitat collectif	Syndic de Lascours	Chemin de La Bardeline 13390 Auriol	2018	2	2X280 L	plastique
AURIOL	Jardins Partagés de Moulin de Redon	Jardins partagés	Association Eco-Citoyens de la Vallée de l'Huveaune	Moulin de Redon 13390 Auriol	2019	3	2X800 L 1X1000 L	bois
LA DESTROUSSE	Résidence Les Coquelicots	Habitat collectif	COGESTIM	299 chemin du Grand Pré 13112 La Destrousse	2020	3	3X800 L	bois
LA DESTROUSSE	Ecole municipale	Ecole	Mairie de La Destrousse	Place de la Mairie 13112 La Destrousse	2019	4	2X800 L 2X1000 L	bois
LA BOULLADISSE	Ecole des Hameaux	Ecole	Mairie de La Boulladisse	Le Pigeonnier 13720 La Boulladisse	2010	4	2X800 L 2X1000 L	bois
ST ZACHARIE	Jardins Partagés	Jardins partagés	Mairie de St Zacharie	Chemin de la Cadole 83640 St Zacharie	2019	4	3X800 L 1X1000 L	bois
ST ZACHARIE	Jardins Partagés et Expérimentaux	Jardins partagés	Association Eco-Citoyens de la Vallée de l'Huveaune	Montvert 83640 St Zacharie	2020	3	3X800 L	bois
AURIOL	Jardins Solidaires Frédéric Barbaroux	Jardins partagés	CCAS d'Auriol	Quartier des Artauds - Rue Jean Ferrat 13390 Auriol	2017	4	2X800 L 2X1000 L	bois
AUBAGNE	Ecole de Beaudinard	Ecole	Mairie d'Aubagne	Route de Beaudinard 13400 Aubagne	2019	4	2X800 L 2X1000 L	bois
PEYPIN	Crèche municipale	Crèche	Mairie de Peypin	Campagne Bédélin - Auberge Neuve 13124 Peypin	2019	1	1X280 L	plastique
ROQUEVAIRE	Ecole Leï Barquieu	Ecole	Mairie de Roquevaire	Lascours 13360 Roquevaire	2018	2	2X280 L	plastique
BELCODENE	Ecole Eliane d'Amore	Ecole	Mairie de Belcodène	Avenue des Roux 13720 Belcodène	2019	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
ROQUEVAIRE	Gendarmerie	Administration	Gendarmerie de Roquevaire	259 route du Stade 13360 Roquevaire	2021	3	1X800 L 2X1000 L	bois
PEYPIN	ACM	Centre de loisirs	Mairie de Peypin	Impasse Laurent Rigole 13124 Peypin	2021	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
AUBAGNE	Résidence Les Bartavelles	Habitat collectif	ERLIA + propriétaires privés	Chemin du Bon Civet 13400 Aubagne	2022	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois
ROQUEVAIRE	Résidence Les Messugues	Habitat collectif + école + crèche	Logis Méditerranée	Avenue des Rigaus 13360 Roquevaire	2021	3	1X600 L 1X800 L 1X1000 L	bois

1.3.2.3 Gaspillage alimentaire en restauration scolaire primaire

Dans le cadre de son Agenda 21, le Conseil de Territoire a choisi de développer une politique de lutte contre le gaspillage alimentaire. Depuis 2014, le Conseil de Territoire - *alors Communauté d'Agglomération* - a proposé de mettre en place une semaine de pesées des déchets gaspillés en restauration scolaire.

Sur les années 2020 et 2021, en raison de la pandémie, aucune action n'a été menée dans des établissements scolaires.

Ce temps a été utilisé par la Métropole pour élaborer une méthodologie d'approche et des outils nécessaires aux communes pour aborder la problématique et répondre aux obligations induites par la réglementation, notamment la loi Egalim.

Les outils proposés se traduisent par la création d'une boîte à outils métropolitaine relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration scolaire, qui se décline en 4 parties :

- un récapitulatif de la réglementation sur le gaspillage alimentaire et le plastique en restauration scolaire
- un questionnaire d'analyse des pratiques pour identifier les sources de gaspillage
- une méthodologie pour les pesées, sous forme de tableaux excel
- des fiches actions et retours d'expériences des communes de la Métropole

Cette boîte à outils, en téléchargement libre sur le site www.dechets.ampmetropole.fr, et a été adressée à l'ensemble des communes du CT4.

Il est proposé de relancer les communes sur cette thématique et, à l'échéance 2022, de fournir un accompagnement de la part du service « Déchets » à celles qui souhaiteraient mettre en place des actions.

1.3.2.4 Opération pilote « Zéro Déchet » sur les communes de Belcodène et de St Sournin

Afin d'agir sur la réduction des déchets et engager le citoyen dans une démarche de développement durable basée sur la récupération et le « Do it yourself », les élus du Territoire ont lancé au cours de l'année 2021 une expérimentation sur deux communes : Belcodène et St Sournin, visant la distribution aux habitants volontaires d'un kit Zéro Déchet. L'opération avait pour objectif de réduire les ordures ménagères qui représentent plus de 50% des tonnages de déchets pris en charge chaque année par la collectivité.

Cette démarche s'inscrit dans la sensibilisation à la réduction des déchets et la valorisation des biodéchets en permettant de :

- réduire les emballages alimentaires
- réduire l'utilisation de contenant plastique à usage unique
- réduire les déchets fermentescibles

Ainsi dans ce cadre, il a été distribué gratuitement aux habitants volontaires un sac-cabas avec à l'intérieur des bocaux en verre, des pochons de tissus, une gourde, un kit pour faire sa lessive, et deux coupons (un pour récupérer deux poules pondeuses et un autre pour récupérer gratuitement un sac de grains à la coopérative Agri Fallen à Aubagne). La mise en œuvre de cette opération a été concrétisée par le lancement d'un marché public visant l'acquisition, par la collectivité, de poules pondeuses.



Le tableau ci-après définit les résultats de la présente démarche pour l'année 2021 :

	Nombre de kits Zéro Déchet	Nombre de poules demandées
Belcodène	260	358
St Sournin	580	618
TOTAL	840	976

Face au bilan positif de cette expérimentation, il sera proposé en 2022 d'étendre cette opération en élargissant la distribution des poules à l'ensemble des communes du Territoire.

1.4 La pré-collecte

La collecte des ordures ménagères est réalisée par du personnel Métropolitain. Celle-ci s'accompagne de la mise en place sur la voirie publique d'un parc de contenants (individuels et collectifs), aériens et enterrés, suivant la localisation et les modes de collectes les plus appropriés.

La collecte sélective fait l'objet, quant à elle, de l'installation sur le domaine public d'un parc tri-flux de colonnes (verre, journaux-magazines, emballages) en aérien ou en enterré. Ce choix est réalisé suivant la localisation et le mode de collecte le plus adapté pour ces flux.

Les recyclables secs sont collectés par un prestataire privé choisi dans le cadre d'un marché public.



Colonnes aériennes de tri

1.4.1 Le parc de bacs

Le parc de contenants pour la collecte des ordures ménagères est constitué majoritairement de points de regroupement (bacs de 770 litres ou conteneurs enterrés). Le tableau ci-contre définit par commune la répartition des bacs en fonction du litrage.

BACS SUR LE TERRITOIRE - ANNÉE 2021				
COMMUNES	Nbs de BACS OM			
	1100 litres	770 litres	340 litres	240 litres
AUBAGNE	22	1902	118	2017
AURIOL		410	15	120
BELCODENE		110	13	6
CADOLIVE		85	0	44
CUGES LES PINS		200	5	171
LA BOUILLADISSE		217	4	81
LA DESTROUSSE		190	0	63
LA PENNE / HUVEAUNE		177	35	500
PEYPIN		305	0	100
ROQUEVAIRE		254	0	190
ST SAVOURNIN		165	0	2
ST ZACHARIE		197	7	195
Total	22	4212	197	3489

La maintenance du parc des conteneurs aériens (240 litres à 770 litres) pour la récupération des ordures ménagères est assurée en Régie. Elle s'accompagne du changement des bacs cassés, volés ou usagés. Une personne à temps plein au niveau du service, assure cette mission.

Le tableau ci-après définit le nombre de conteneurs livrés par catégorie au cours de l'année 2021 :

LIVRAISON DES BACS - ANNÉE 2021	
BACS	Nombres
BACS COLLECTIFS 1100 L	0
BACS COLLECTIFS 770 L	544
BACS COLLECTIFS 340 L	35
BACS COLLECTIFS 240 L	13
BACS INDIVIDUELS 340 L	7
BACS INDIVIDUELS 240 L	707
BACS ENTREPRISES 770 L	146
BACS ENTREPRISES 340 L	140
BACS À CARTONS 770 L	/
BACS À CARTONS 340 L	14
BACS DIVERS BRULÉS 770 L	10
BACS DIVERS BRULÉS 340 L	/
BACS DIVERS BRULÉS 240 L	/
Total	1616



1.4.2 Le parc des colonnes

Le Conseil de Territoire assure la collecte des recyclables secs exclusivement en Points d'Apport Volontaire. Actuellement, la densité des colonnes (aériennes + enterrées) pour le territoire est la suivante :

- 1 colonne pour 325 habitants pour le verre
- 1 colonne pour 159 habitants pour les journaux-magazines et emballages

Depuis le mois d'août 2018, la prestation de collecte des Points d'Apport Volontaire est réalisée par la société SUEZ RV MEDITERRANEE. À noter toutefois que depuis février 2021 les modes de collecte ont été modifiés : le passage s'est opéré d'un mode en tri-flux qui correspond à la mise en place de trois colonnes différentes par point (verte pour le verre, jaune pour les emballages, bleue pour les journaux magazines) à un mode de collecte en bi-flux avec les colonnes suivantes : verte pour le verre, jaune ou bleue pour les emballages et les journaux magazines.



Colonnes enterrées de tri

Le parc des colonnes aériennes

Le tableau ci-après définit la répartition des colonnes aériennes dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nbs des PAV TRI AÉRIENS			
	VERRE	JRM/EMR	EMR/JRM	TOTAL
AUBAGNE	129	119	143	391
AURIOL	20	24	20	64
BELCODENE	1	2	1	4
CADOLIVE	1	1	1	3
CUGES LES PINS	14	14	17	45
LA BOUILLADISSE	13	14	14	41
LA DESTROUSSE	8	8	8	24
LA PENNE / HUVEAUNE	15	16	16	47
PEYPIN	12	11	10	33
ROQUEVAIRE	15	16	15	46
ST SAVOURNIN	6	4	7	17
ST ZACHARIE	11	11	9	31
Total	245	240	261	746

Le parc des colonnes enterrées

Le tableau ci-après définit la répartition des colonnes enterrées dédiées au tri sur le Territoire :

COMMUNES	Nbs des PAV TRI ENTERRÉS			
	VERRE	JRM/EMR	EMR/JRM	TOTAL
AUBAGNE	30	29	31	90
AURIOL	11	11	12	34
BELCODENE	4	4	4	12
CADOLIVE	4	4	4	12
CUGES LES PINS	3	3	3	9
LA BOUILLADISSE	4	4	5	13
LA DESTROUSSE	3	3	3	9
LA PENNE / HUVEAUNE	7	7	7	21
PEYPIN	2	2	2	6
ROQUEVAIRE	12	12	12	36
ST SAVOURNIN	4	4	4	12
ST ZACHARIE	8	8	8	24
Total	92	91	95	278

La densité des colonnes par habitant

Communes	Population municipale	Nombre de colonnes de verre	densité colonne verre	Nombre de colonnes de EMR/JRM	Densité colonne biflux (EMR/JRM)
Aubagne	47 208	159	297	322	147
Auriol	12 771	31	412	67	191
Belcodène	1 919	5	384	11	174
La Bouilladisse	6 254	5	1251	10	625
Cadolive	2162	17	127	37	58
Cuges les Pins	5147	17	303	37	139
La Destrousse	3757	11	341	22	171
La Penne sur Huveaune	6446	22	293	46	140
Peypin	5547	14	396	25	222
Roquevaire	8 858	27	328	55	161
St Savournin	3 384	10	338	19	178
St Zacharie	5993	19	315	36	166
TOTAL	109 446	337	325	687	159

Le parc des conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

La collecte des colonnes enterrées pour la réception des ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

Le Conseil de Territoire dispose à ce jour de 186 conteneurs de ce type, dont 4 systèmes élévateurs pour la récupération des ordures ménagères en hyper-centre d'Aubagne et 17 colonnes aériennes pour les ordures ménagères.

COMMUNES	Nbs des PAV OM ENTERRÉS & AÉRIENS		
	OM enterrés	OM aériens	TOTAL
AUBAGNE	71	1	72
AURIOL	29	10	39
BELCODENE	4	0	4
CADOLIVE	7	0	7
CUGES LES PINS	9	2	11
LA BOUILLADISSE	6	3	9
LA DESTROUSSE	1	0	1
LA PENNE / HUVEAUNE	7	1	8
PEYPIN	3	0	3
ROQUEVAIRE	24	0	24
ST SAVOURNIN	4	0	4
ST ZACHARIE	21	0	21
Total	186	17	203



Conteneurs enterrés pour les ordures ménagères

1.5 La collecte des déchets

1.5.1 La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles

1.5.1.1 Modalités de la collecte et mode de gestion

La collecte des conteneurs aériens (individuels et collectifs) et enterrés pour les ordures ménagères est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain.

En 2021, le service était composé de :

- 1 chef de service collecte
- 9 agents de maîtrises
- 120 agents (chauffeurs/ripeurs)
- 24 équipes le matin et 2 équipes à la journée
- 6 équipes de collecte encombrants sauvages
- 3 équipes grue (2 au matin et 1 à la journée)
- 36 bennes d'ordures ménagères et 5 camions grue, 13 véhicules à plateau, 2 fourgons, 1 bennes de lavage

1.5.1.2 Fréquences des collectes par commune

La collecte des ordures ménagères est réalisée 4 fois par semaine au niveau des centres villes et 3 fois par semaine au niveau des extérieurs. Par contre, au niveau du centre-ville d'Aubagne, la collecte est réalisée tous les jours.

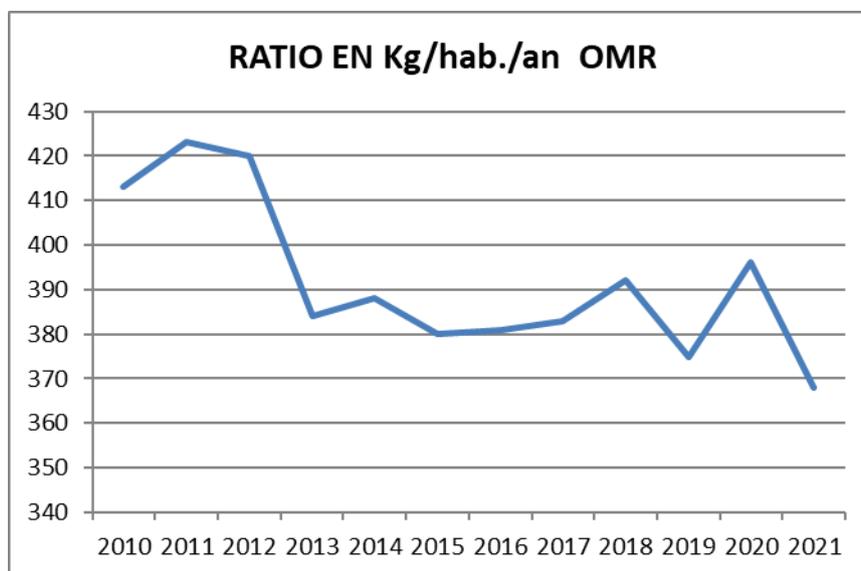
Le tableau en page suivante définit, pour chaque commune du territoire, les jours de collecte du flux OM.



Jours de passage collecte OM	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Aubagne centre-ville	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur	x	x	x	x	x	x
Aubagne extérieur petit camion		x		x		x
Aubagne extérieur gros camion	x		x		x	
Aubagne grands ensembles	x		x		x	
Aubagne St Mitre	x	x	x	x	x	x
Aubagne Trse Longuelance + Gastaude	x			x	x	
Cuges (secteur 1) C3	x		x		x	x
Cuges (secteur 2) C3		x		x		x
La Penne-sur-Huveaune (secteur 1)	x		x		x	
La Penne-sur-Huveaune (secteur 2)		x		x		x
Roquevaire centre-ville	x		x		x	
Roquevaire traverses	x		x		x	
Roquevaire extérieur		x		x		x
Roquevaire Lascours	x		x		x	
Auriol centre-ville	x		x		x	
Auriol extérieur		x		x		x
St Zacharie centre-ville	x		x		x	
St Zacharie extérieur		x		x		x
La Bouilladisse	x		x		x	
Belcodène		x		x		x
La Destrousse	x		x		x	
St Saviournin + Cadolive + Peypin (secteur 1)		x		x		x
St Saviournin + Cadolive + Peypin (secteur 2)	x		x		x	
St Saviournin + Cadolive + Peypin (petites traverses)	x		x		x	

1.5.1.3 Tonnages collectés en 2021

La production des Ordures Ménagères Résiduelles sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile a diminué de -7% au cours de 2021 par rapport à 2020. Cette diminution s'inscrit dans les préconisations définies par le Plan de Prévention des déchets ménagers et assimilés (PMPDMA) approuvé lors du Conseil de Métropole du 19 décembre 2019.



1.5.2 / La collecte sélective des recyclables secs ménagers (verre, emballages et journaux-magazines)

1.5.2.1 Modalités, fréquences des collectes et tonnages collectés

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile a fait le choix d'orienter exclusivement le geste du tri vers des Points d'Apport Volontaire. Ce choix vise d'une part, une meilleure qualité des déchets et d'autre part, une réduction du coût de collecte. À noter que ce maillage est renforcé par un nombre croissant de conteneurs enterrés installés pour le tri.

Il existe actuellement, au total, **1 024 colonnes** (*enterrées et aériennes*) sur le territoire pour la récupération des recyclables secs (verre, emballages, journaux magazines).

Ainsi, la densité du parc (aérien+ enterré) sur le Territoire est de :

- 1 colonne pour 325 habitants pour le verre
- 1 colonne pour 159 habitants pour les journaux-magazines et emballages

La collecte des Points d'Apport Volontaire a été réalisée en 2021 par l'entreprise SUEZ RV MEDITERRANEE.

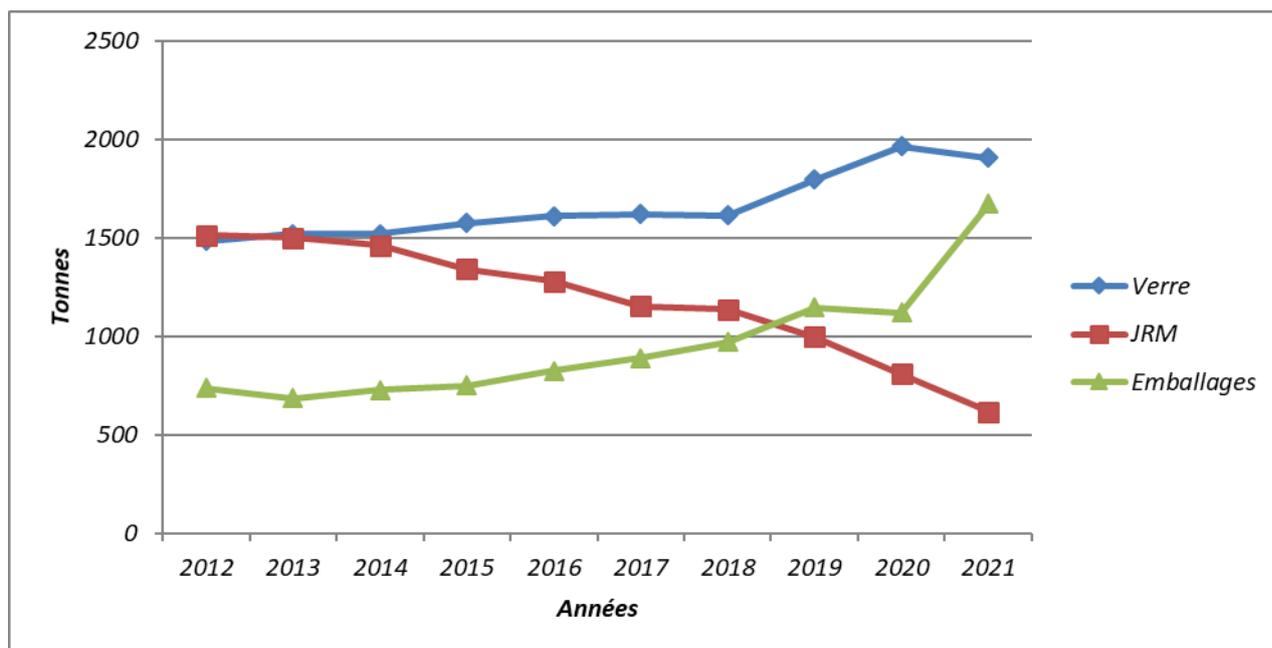
La fréquence de collecte est adaptée au remplissage des colonnes (obligation de non-débordement) et à chacun des flux. Ainsi en moyenne les colonnes sont collectées :

- pour les emballages :
2 fois par semaine
- pour le verre :
1 fois par semaine
- pour les journaux-magazines :
1 fois par semaine



Colonnes de tri

	VERRE	JRM	EMR	TOTAL
Tonnages 2020	1906,66	810,95	1120,44	3838,05
Ratio Kg/hab./an en 2020	18	8	10	36
Tonnages 2021	1 910,10	617,77	1 673,00	4 200,87
Ratio Kg/hab./an en 2021	17,42	5,64	15,29	38,4
Ecart entre 2021/2020	-3,22%	-29,4%	52,9%	6,6%
Nombre de colonnes	337	687		1024
Nombre de colonnes/hab	325	159		
Tonnes par colonne	5,67	3,33		4,10



Les courbes ci-dessus mettent en perspective une légère stabilisation de la collecte du verre, une progression forte des tonnages d’emballage et la poursuite de la diminution des quantités de journaux magazines récupérées.

Ainsi, le flux emballages est passé de 10 kg/hab./an en 2020 à 15 kg/hab./an en 2021 soit une progression importante de + 50 %. Par contre dans le même temps on note une diminution de captage des autres flux : le verre (- 3,22%) et les journaux magazines (- 29,4%).

1.5.2.2 Nettoyage journalier des PAV par les équipes dédiées à cette prestation



Dix agents réalisent tous les jours le nettoyage des 341 Points d’Apport Volontaire du Territoire (*).

Dans le cadre de cette mission, ils notent le taux de remplissage de chaque équipement afin d’une part, de vérifier le taux de captage de chaque colonne et d’autre part, d’informer tous les soirs le prestataire pour éviter tout débordement.

(* chaque point comprend au minimum une colonne de chaque flux : verre, emballages- journaux magazines)

1.5.3 Les collectes séparatives

1.5.3.1 Collecte sélective des cartons des commerçants et des papiers des administrations

Dans un souci de développement du taux de valorisation des déchets ménagers et assimilés sur le territoire des 12 communes, et compte-tenu des problématiques liées à la présence de cartons dans les conteneurs d'OM, le Conseil de Territoire a organisé depuis septembre 2015 la collecte des cartons des commerçants et des papiers des administrations sur l'ensemble du Territoire.

Le tableau suivant récapitule les jours de collecte par commune :

<p><u>Mardi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne / Pont de L'Etoile / Roquevaire / Auriol / St Zacharie (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Mercredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne et bâtiments administratifs d'Aubagne
<p><u>Jeudi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne / La Bouilladisse / La Destrousse / Peypin / Cadolive / St Savournin (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Vendredi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 12 heures : Aubagne+ ZI Napollon / La Condamine / Route de Napollon / La Penne sur Huveaune (cartons + papiers des administrations)
<p><u>Samedi</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">× 5h30 à 8 heures : Aubagne+ RN Pujol+ Route de Gémenos

En 2021, le gisement collecté par ce type de collecte est de 94,91 tonnes.

1.5.3.2 Récupération des Déchets Dangereux des Ménages

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) représentent l'ensemble des déchets toxiques, inflammables et/ou corrosifs qui sont produits par les ménages parmi lesquels :

- *produits de nettoyage, d'entretien et de bricolage* : peintures, vernis, colles, cires, antirouilles, solvants, détergents, détachants, essence de térébenthine, oxyde de métaux ;
- *produits pour la maison* : tubes fluo ou néons ;
- *produits d'hygiène et de santé* : cosmétiques, thermomètres ;
- *produits de jardinage* : fongicides, insecticides, pesticides, ensemble des produits phytosanitaires ;
- *huiles de vidange de voiture...*

Les Déchets Dangereux des Ménages (DDM) ne peuvent être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères, sans créer de risques pour les personnes ou pour l'environnement. Ces déchets peuvent être explosifs, corrosifs, nocifs, toxiques, irritants, comburants, facilement inflammables ou d'une façon générale dommageables pour l'environnement. De ce fait, les Déchets Dangereux des Ménages

(DDM) sont récupérés en déchèteries, dans des locaux spécialement aménagés pour la récupération de ce type de produit.

L'ensemble des déchèteries du Conseil de Territoire possède une armoire pour la récupération des Déchets Dangereux des Ménages. Ces dernières ont été renouvelées au cours de l'année 2018.

Ainsi, les tonnages récupérés au cours de l'année 2021 s'élèvent à 149,08 tonnes de DDM et 36,84 tonnes d'huiles de vidange soit un total de 185,92 tonnes.



**Récupération des DDM
(déchèterie de Peypin)
& colonne à huiles
(déchèterie d'Auriol)**



1.5.3.3 Récupération des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques des ménages

Depuis juillet 2010, le Conseil de Territoire a mis en place, au niveau des quatre déchèteries, la récupération des DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques). Ces derniers sont triés suivant trois flux (gros électroménager froid et hors froid, petits appareils en mélange, et écrans).

Les déchets ainsi récupérés sont transportés vers une unité de démantèlement et de récupération des déchets toxiques (huiles, furanes...) située à MARIIGNANE (société CFF). Les matériaux issus de ce démantèlement sont ensuite dirigés vers les filières correspondantes (ferrailles, verre...).

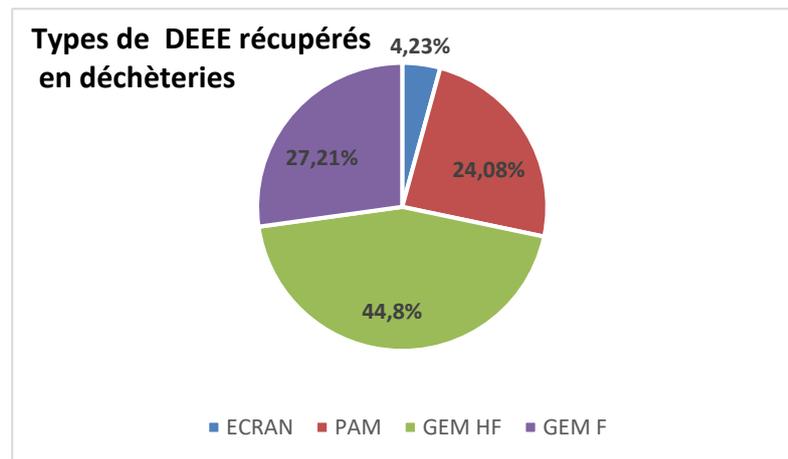
Les DEEE désignent les catégories suivantes :

- les produits blancs : appareils électroménagers de lavage, de cuisson, de conservation et de préparation culinaire...
- les produits bruns : appareils audiovisuels (télévision, magnétoscope, Hi-Fi...)
- les produits gris : équipements informatiques et bureautiques (micro-ordinateurs, téléphonie, fax...)

Certains DEEE sont classés « déchets dangereux » parce qu'ils contiennent des substances nocives pour l'homme ou pour l'environnement (CFC ou autres gaz à effet de serre, PCB- PCT, mercure, piles ou accumulateurs, tube cathodique...).

Certains DEEE doivent donc impérativement être dépollués avant tout type de traitement; mais ces DEEE mis en décharge ou en incinération peuvent générer des émanations toxiques dans l'air, l'eau, le sol, dangereuses pour l'homme et/ou l'environnement.

De nombreuses fractions des DEEE peuvent être valorisées, ce qui permet de préserver les ressources naturelles et de limiter les quantités de déchets mis en décharge ou incinérés.



En 2021, 503,92 tonnes de DEEE ont fait l'objet d'une valorisation.

Dans le même cadre, la collectivité a contractualisé avec RECYLUM pour la récupération des lampes usagées au niveau des quatre déchèteries du territoire.

En 2021, cette collecte séparée a permis la récupération de 2,52 tonnes de lampes.

1.5.3.4 Récupération des textiles

Un appel à projet a été lancé par la Métropole afin de choisir les opérateurs de collecte pour cette filière par territoire. Cet appel à projet a fait l'objet d'une délibération Métropolitaine N°003-4798/18/BM le 13 décembre 2018.

Pour le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile, l'opérateur retenu est LE RELAIS.

Aujourd'hui, il existe 24 colonnes. En 2021, 144,64 tonnes de textiles ont été valorisées.



1.5.3.5 Récupération des pneus

La collectivité a contractualisé avec la société ALIAPUR pour la récupération des pneus usagés au niveau des quatre déchèteries du Territoire.

Filière ALIAPUR :

- une collecte des pneus usagés a été mise en place en France depuis mars 2004 par les fabricants et importateurs de pneus. Cette filière ALIAPUR récupère tous les pneus mis sur le marché, dans tous les garages. Le transport et le traitement sont assurés par des prestataires agréés
- lorsqu'une personne achète un pneu, le coût de la collecte et du traitement est inclus dans le prix
- il n'y a pas de quota par garagiste, ils peuvent donc récupérer tous les pneus et la collecte est gratuite dans le cadre de la filière ALIAPUR
- contraintes de stockage : 100 pneus minimum rangés par catégories et stockés à l'abri de la pluie



En 2021, 93,4 tonnes de pneus ont fait l'objet d'une valorisation énergétique.

1.5.3.6 Récupération du mobilier en déchèterie

La collectivité a conventionné avec l'Eco-organisme « Eco-mobilier », agréé pour la prise en charge des obligations des fabricants et distributeurs de mobilier dans le cadre du décret du 6 janvier 2012 relatif à la gestion des Déchets d'Eléments d'Ameublement, sur le périmètre du mobilier domestique et de la literie.

En adhérant à Eco-mobilier, les objectifs de la collectivité étaient de :

- détourner les déchets de mobilier de la décharge en augmentant la part des déchets orientés vers la réutilisation, le recyclage et la valorisation
- atteindre l'objectif de 45% de recyclage / réutilisation en 2020 et de 80% de valorisation des DEA au terme de l'agrément

Pour répondre à ces objectifs, la collectivité a signé un contrat territorial de collecte du mobilier pour la mise en œuvre d'une collecte séparée en vue du tri et de la valorisation des DEA au niveau des déchèteries.

Le tonnage récupéré pour l'année 2021 est de 321,96 tonnes.

1.5.4 Les actions de communication

Sept éco-ambassadeurs ont assuré la communication de proximité sur le Territoire.

Les actions réalisées au cours de l'année 2021 correspondent en grande majorité à :

- de la communication réalisée en porte à porte sur toutes les communes du territoire :

21 périodes de communication, dont 15 campagnes dédiées à l'explication des Extensions des Consignes de Tri et 6 campagnes concernant le déplacement de conteneurs d'ordures ménagères, etc...

- des enquêtes de satisfaction dans les déchèteries :

258 enquêtes réalisées en 2021

En revanche, en raison de la pandémie de la Covid 19, les animations prévues en milieu scolaire (au nombre de 151) n'ont quasiment pas pu être réalisées.

Seules 15 classes ont pu être sensibilisées en 2021.

Pour la même raison, aucune participation à des manifestations locales n'a pu être réalisée en 2021.



**Eco-ambassadeurs
à l'école primaire de
La Destrousse**

1.5.5 La collecte des encombrants sur la voie publique et autres collectes à la demande

1.5.5.1 La collecte des encombrants à domicile sur prise de rendez-vous

Le service « Déchets » du Conseil de Territoire assure pour chaque commune, conformément au tableau en page suivante, une collecte sur prise de rendez-vous des encombrants ménagers.

En 2021, les quantités collectées représentent 938,2 tonnes auxquelles il faut rajouter 1 050 tonnes qui correspondent aux encombrants orientés vers la Ressourcerie Le Dirigeable.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
RDV ENCOMBRANTS						
Aubagne extérieur		X				
Aubagne centre-ville			X			
Aubagne grands ensembles		X			X	
La Penne-sur-Huveaune		X				
Cuges-les-Pins				X		
Roquevaire		X				
Auriol / St Zacharie		X				
Peypin / Cadolive / St Saviourin		X				
Belcodène / La Bouilladisse / La Destrousse			X			
ENCOMBRANTS SAUVAGES						
Aubagne centre-ville	X	X	X	X	X	X
Aubagne extérieur	X	X	X	X	X	X
La Penne-sur-Huveaune		X		X		X
Roquevaire / Auriol / St Zacharie			X		X	
La Bouilladisse / Belcodène / La Destrousse	X	X	X	X	X	X
Peypin / La Destrousse / Belcodène / La Bouilladisse / St Saviourin / Cadolive	X	X	X	X	X	X

1.5.5.2 La collecte des encombrants, inertes, déchets verts, cartons sur la voie publique ou dans les services techniques

Le Conseil de Territoire, en partenariat avec les services techniques des villes, intervient dans la lutte contre les dépôts sauvages. Dans ce cadre, les services apposent sur l'espace public des bennes de grandes capacités via le prestataire BRONZO.

En 2021, la mise en place de bennes dans les services techniques et/ou sur la voie publique a permis la récupération de 944,99 tonnes d'encombrants, 616,44 tonnes de déchets verts et 42,6 tonnes de gravats.

1.5.6 La collecte des déchets en déchèteries

Quatre déchèteries sont implantées sur le Territoire.
Les horaires d'ouverture de l'année 2021 sont les suivants :

<u>AUBAGNE</u> : ZI St Mitre- Avenue de la Roche Fourcade Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés	<u>AURIOL</u> : Quartier Pont de Joux Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés
<u>CUGES-LES-PINS</u> : Chemin Ste Catherine Le lundi, mercredi et samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés	<u>PEYPIN</u> : ZI de Valdonne Du lundi au samedi : 9h à 17h (du 1 ^{er} octobre au 30 avril) et 9h à 18h (du 1 ^{er} mai au 30 septembre) Le dimanche : de 8h30 à 12h30 Fermeture les jours fériés



Déchèterie de Cuges-les-Pins



Déchèterie d'Aubagne

• Les déchets récupérés au niveau de ces équipements sont des déchets volumineux, qui ne peuvent pas être collectés au titre des ordures ménagères :

- déchets ménagers encombrants
- végétaux
- matériaux inertes (gravats, décombres)
- cartons
- DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques)
- emballages ménagers recyclables
- DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)
- pneus
- bois
- piles et batteries
- métaux ferreux
- verre
- papier

- Les déchets récupérés dans les contenants spéciaux sont :
 - les Déchets Dangereux des Ménages (DDM)
 - les piles et les accumulateurs
 - les huiles de vidanges usagées
 - les lampes
 - les textiles
 - les batteries
- Sont acceptés dans les colonnes d'apport volontaire :
 - le verre
 - les journaux/revues/magazines
 - les emballages

Les déchèteries du Territoire sont régies par un nouveau règlement intérieur validé par le Conseil de Territoire en date du 15 octobre 2018 (délibération N°CT4 /151018 /6).

Ainsi les principes de ce règlement sont les suivants :

- les dépôts sont limités à 3 m³ par jour. L'accès aux déchèteries est autorisé aux habitants et artisans/commerçants du territoire munis obligatoirement d'une carte d'accès.
- acceptation du lundi matin jusqu'au vendredi 12H, de tous types d'apporteurs (professionnels et particuliers).
- du vendredi 12H jusqu'au dimanche 12H30 : acceptation des particuliers uniquement.
- l'accès aux déchèteries n'est autorisé qu'aux véhicules de PTAC ≤ à 3,5 tonnes.

Bilan des tonnages des quatre déchèteries

TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	TOTAL
St Mitre	1 803,36	2 664,92	5 356,98	445,784	2 027,76	54,359	15,01	200,06	144,746	27,689	129,34	12 870,01
Auriol	1 915,10	2 250,80	2 940,42	342,44	1 151,26	41,222	12,12	14,42	120,992	31,028	170,52	8 990,32
Cuges	461,62	515,28	806,91	56,2	308,18	12,553	2,22	36,52	29,03	12,75	22,1	2 263,36
Peypin	1 624,16	1 773,67	2 436,23	127,6	886,14	40,944	7,49	55	85,157	21,933	0	7 058,32
Caisson pour Ressourcerie									123,994			123,994
TOTAL	5 804,24	7 204,67	11 540,54	972,024	4 373,34	149,078	36,84	306	503,919	93,4	321,96	31 306,01

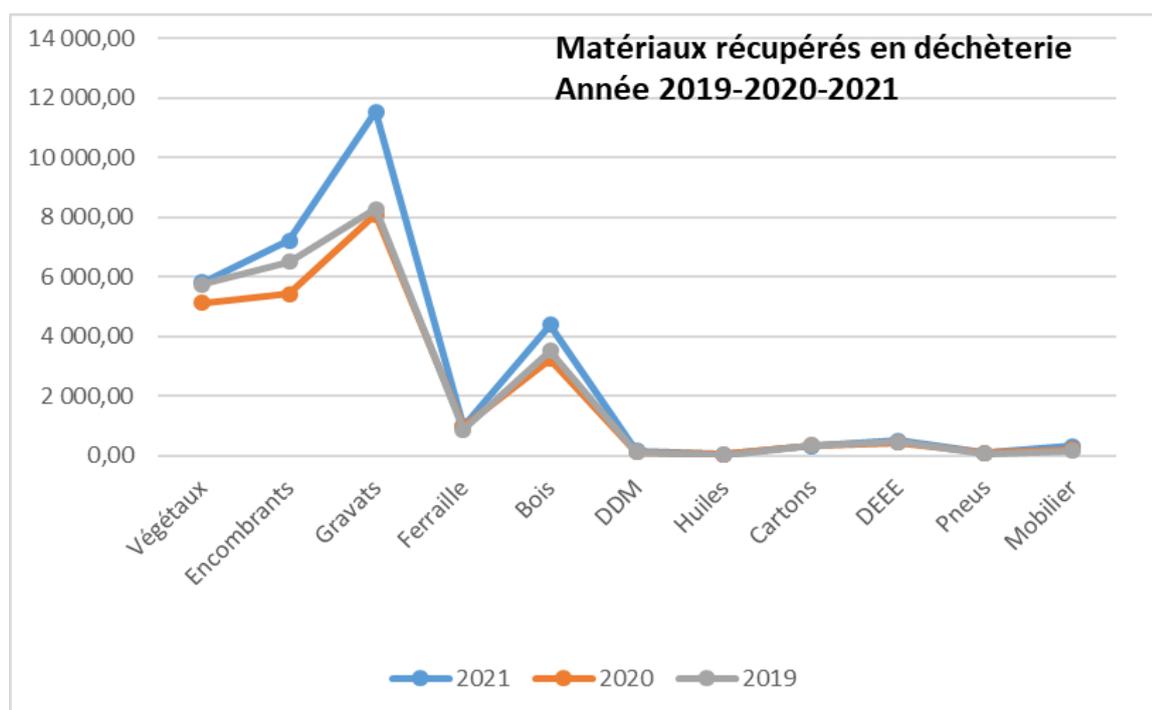
2021	SAINT MITRE												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	79,400	169,420	338,040	33,200	121,080	4,340	1,040	14,230	10,047	5,200	8,580	0,000	784,577
Février	143,220	181,740	406,800	37,020	132,860	3,889	0,610	15,600	13,145	4,255	13,240	0,000	952,379
Mars	206,540	223,600	549,700	50,984	191,900	4,267	2,420	16,990	13,169	0,900	16,780	0,000	1 277,250
Avril	181,420	210,020	527,000	48,300	188,000	5,439	1,950	18,580	10,315	3,350	12,780	0,000	1 207,154
Mai	145,140	221,500	484,440	45,420	154,900	3,842	0,900	17,800	9,492	1,350	8,800	0,000	1 093,584
Juin	175,520	250,160	472,440	43,020	195,180	5,172	0,860	16,360	13,403	0,650	10,660	0,000	1 183,425
Juillet	118,600	263,760	393,940	41,520	184,240	5,333	2,040	14,920	14,082	1,500	9,000	0,000	1 048,935
Août	103,260	220,100	371,180	30,700	161,320	6,275	1,350	15,660	14,296	4,100	8,500	0,000	936,741
Septembre	122,480	241,400	471,200	35,380	203,260	4,735	1,200	18,840	12,460	1,000	14,040	0,000	1 125,995
Octobre	186,640	246,280	540,400	33,860	170,220	4,074	1,260	17,460	12,167	1,734	9,720	0,000	1 223,815
Novembre	184,360	208,140	415,500	23,860	165,580	3,828	0,760	16,120	11,261	2,050	11,660	0,000	1 043,119
Décembre	156,780	228,800	386,340	22,520	159,220	3,165	0,620	17,500	10,909	1,600	5,580	0,000	993,034
TOTAL	1 803,360	2 664,920	5 356,980	445,784	2 027,760	54,359	15,010	200,060	144,746	27,689	129,340	0,000	12 870,008

2021	AURIOL												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	91,980	134,100	176,100	19,060	78,680	2,129	0,000	10,660	6,652	4,300	13,920	0,000	537,581
Février	145,500	169,480	201,940	33,500	90,520	3,773	0,630	2,640	7,330	2,750	12,860	0,000	670,923
Mars	230,580	225,840	330,380	44,620	104,320	5,108	1,820	0,000	14,741	1,550	21,140	0,000	980,099
Avril	194,200	206,940	366,740	40,780	112,400	3,860	0,510	0,000	8,431	3,350	17,980	0,000	955,191
Mai	200,700	223,780	276,240	31,040	108,040	3,638	1,700	0,000	8,308	1,250	10,640	0,000	865,336
Juin	169,400	202,320	262,350	27,600	114,740	3,822	1,090	1,120	6,733	6,607	11,640	0,000	807,422
Juillet	124,420	176,300	248,460	28,200	94,880	3,221	0,750	0,000	12,162	0,550	10,760	0,000	699,703
Août	110,960	186,220	249,560	27,340	93,040	4,314	0,990	0,000	12,772	2,400	11,440	0,000	699,036
Septembre	147,340	170,300	197,570	20,260	100,140	2,634	2,000	0,000	11,855	2,021	19,360	0,000	673,480
Octobre	171,120	202,140	240,460	26,820	88,900	3,254	1,200	0,000	10,616	2,600	18,420	0,000	765,530
Novembre	183,800	190,960	220,700	25,080	88,520	3,241	0,610	0,000	16,040	2,100	13,280	0,000	744,331
Décembre	145,100	162,420	169,920	18,140	77,080	2,228	0,820	0,000	5,352	1,550	9,080	0,000	591,690
TOTAL	1 915,100	2 250,800	2 940,420	342,440	1 151,260	41,222	12,120	14,420	120,992	31,028	170,520	0,000	8 990,322

2021	CUGES												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	28,000	24,840	43,680	3,400	16,500	2,092	0,000	1,560	3,406	2,850	7,160	0,000	133,488
Février	32,040	28,700	50,140	5,880	25,320	0,640	0,000	3,240	3,416	1,100	3,500	0,000	153,976
Mars	49,780	52,940	75,980	8,380	32,840	0,922	0,730	2,100	3,608	3,250	1,620	0,000	232,150
Avril	45,860	58,360	84,780	4,080	28,420	0,592	0,000	3,980	3,945	0,000	1,280	0,000	231,297
Mai	57,940	55,580	53,560	6,700	23,420	2,184	0,500	3,080	2,771	0,000	5,520	0,000	211,255
Juin	37,940	50,920	101,540	6,280	28,260	0,538	0,000	2,860	3,524	0,000	3,020	0,000	234,882
Juillet	32,660	51,960	87,450	6,300	30,900	1,418	0,000	3,040	1,940	0,900	0,000	0,000	216,568
Août	24,760	38,800	68,720	7,560	35,080	0,813	0,990	3,460	0,787	0,600	0,000	0,000	181,570
Septembre	32,420	51,140	67,500	4,720	22,840	0,567	0,000	1,640	2,452	3,600	0,000	0,000	186,879
Octobre	50,020	36,600	67,220	0,000	32,140	0,739	0,000	3,800	1,218	0,000	0,000	0,000	191,737
Novembre	43,820	32,640	62,620	2,900	17,420	2,048	0,000	2,260	1,963	0,450	0,000	0,000	166,121
Décembre	26,380	32,800	43,720	0,000	15,040			5,500	0,000	0,000	0,000	0,000	123,440
TOTAL	461,620	515,280	806,910	56,200	308,180	12,553	2,220	36,520	29,030	12,750	22,100	0,000	2 263,363

2021	PEYPIN												TOTAL
TONNAGES	Végétaux	Encombrants	Gravats	Ferraille	Bois	DDM	Huiles	Cartons	DEEE	Pneus	Mobilier	Job Ressourc	TOTAL
Janvier	79,960	106,020	133,340	13,300	54,920	2,979	0,840	5,220	7,399	5,141	0,000	0,000	409,119
Février	114,980	133,520	206,260	14,660	75,020	3,018	0,000	6,060	7,103	1,750	0,000	0,000	562,371
Mars	201,940	156,410	285,000	14,960	74,980	4,003	0,650	4,900	7,246	2,847	0,000	0,000	752,936
Avril	167,260	172,600	236,740	20,500	85,640	3,949	1,450	6,840	7,788	0,000	0,000	0,000	702,767
Mai	158,140	166,760	228,380	15,520	80,940	3,516	0,750	5,840	6,764	2,795	0,000	0,000	669,405
Juin	155,640	150,920	240,070	6,420	84,260	3,388	0,000	2,440	4,663	0,000	0,000	0,000	647,801
Juillet	108,960	169,260	230,860	18,160	79,980	3,168	1,440	3,240	12,165	0,000	0,000	0,000	627,233
Août	94,640	153,000	199,820	12,600	87,540	3,656	0,000	3,580	8,130	2,500	0,000	0,000	565,466
Septembre	125,220	142,360	191,800	3,020	78,480	2,944	0,850	5,240	8,476	1,000	0,000	0,000	559,390
Octobre	161,060	162,740	211,900	0,000	71,300	4,193	0,770	3,600	5,366	1,700	0,000	0,000	622,629
Novembre	143,280	135,200	166,500	5,980	59,860	3,343	0,740	4,200	3,892	4,200	0,000	0,000	527,195
Décembre	113,080	124,880	105,560	2,480	53,220	2,787		3,840	6,165	0,000	0,000	0,000	412,012
TOTAL	1 624,160	1 773,670	2 436,230	127,600	886,140	40,944	7,490	55,000	85,157	21,933	0,000	0,000	7 058,324

Evolution des tonnages par matériaux récupérés en déchèterie : comparaison 2019/2020/2021



Le taux de valorisation des déchets issus des déchèteries par rapport aux quantités réceptionnées sur les sites est de 45%. La baisse du taux de valorisation depuis quelques années est due aux problématiques de valorisation des CSR. À noter qu'on constate en 2021 une augmentation considérable des tonnages récupérés en déchèteries (+ 23%) en poids, essentiellement représentés par les flux : encombrants, gravats et bois. Ce constat est essentiellement dû à la fermeture des déchèteries aux professionnels sur les autres territoires de Marseille Provence Métropole et du Pays d'Aix- En-Provence.

Les quatre hauts des quais des déchèteries sont gérés par la société LVD Environnement qui privilégie les emplois en insertion. La gestion de ces équipements a donc fait l'objet au cours de l'année 2021 de 13 salariés en insertion et de deux CDI.

1.5.7 La collecte des déchets des professionnels

La collecte des différentes zones industrielles et artisanales du Territoire est réalisée en Régie par du personnel Métropolitain. Cette collecte est réalisée deux fois par semaine (les mardis et jeudis).

Afin de définir exactement les tonnages de déchets assimilés issus des entreprises, le service « déchets » du Territoire a revu les tournées en organisant des circuits spécifiques aux ZI / ZA afin de mieux appréhender les tonnages d'origine industrielle pris en compte par la collectivité.

Les entreprises qui bénéficient de ce service sont soumises à une redevance spéciale qui se rajoute à la TEOM.

1.6 Le transfert des déchets

1.6.1 Le transfert des Ordures Ménagères Résiduelles

1.6.1.1 Modes de gestion et équipements

Les modes de gestion

La collectivité possède deux centres de transfert localisés respectivement sur les communes d'Aubagne (ZI des Paluds) et Peypin (ZI de Valdonne).



Centre de transfert d'Aubagne

La gestion de ces équipements est réalisée pour :

- le centre de transfert d'Aubagne :

- *Gestion du haut de quai* : en régie.
Les moyens humains mis à disposition de ce site sont : 1 agent de maîtrise + 4 agents techniques.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société DYNAMIC GORLIER pour le transport des OM et des encombrants.

- le centre de transfert de Peypin :

- *Gestion du haut de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société LVD ENVIRONNEMENT.
- *Gestion du bas de quai* : gestion dans le cadre d'un marché public par la Société SUEZ RV MEDITERRANEE.

Les équipements

• Le centre de transfert d'Aubagne :

L'installation comporte les équipements suivants :

- Un pont bascule
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique

- Un bâtiment d'exploitation
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- Deux compacteurs à translation avec trémie de vidage permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30m³ montés sur rail comprenant quatre positions de caissons
- Un compacteur fixe avec trémie de vidage pour les monstres et encombrants, situé à l'arrière du quai en partie haute
- Un quai de vidage permettant la mise en place d'une semi-remorque à fond mouvant
- Un quai de vidage pour les balayeuses
- Une aire de lavage équipée d'une lance haute pression de 10 bars et d'un dévidoir
- 13 caissons hermétiques de 30m³
- Deux caissons amovibles de 10m³ pour le quai de vidage des balayeuses



• ***Le centre de transfert de Peypin :***

L'installation comporte les équipements:

- Un pont bascule
- Des équipements périphériques de pesage et un système informatique
- Un bâtiment d'exploitation
- Une aire de réception et de déchargement des véhicules de collecte
- Un compacteur à translation avec trémie permettant d'accoupler des caissons hermétiques de 30 m³ monté sur rail comprenant deux positions de caissons
- Quatre caissons hermétiques de 30 m³

1.6.1.2 Tonnages réceptionnés au niveau des quais de transfert

En 2021, le centre de transfert d'Aubagne a réceptionné 38 194,2 tonnes d'ordures ménagères et 938,2 tonnes d'encombrants.

Le centre de transfert de Peypin a accueilli 1 498,08 tonnes d'ordures ménagères.

	OM receptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées à l'ISDND de SEPTEMES	OM receptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées au Jas de Rhodes	OM réceptionnées au centre de transfert de Peypin	Mise à disposition de bennes pour les OM	Tonnage OM TOTAL	Encombrants réceptionnés orientés au centre de tri de SMA
Janvier	451,55	2517,44	119,76	49,94		91,36
Février	882,55	1982,61	138,54	64,02		95,04
Mars	926,55	2380,86	166,96	46,94		97,34
Avril	295,6	2983,88	178,34	22,32		78,98
Mai	477,2	2932,04	187,16	50,88		77,68
Juin	467	3084,72	126,4	41,68		43,64
Juillet	3015,55	480,1		41,55		61,14
Août	3361,8	0		55,61		82,5
Septembre	2982,35	0	35,96	51,8		107,53
Octobre	3431,4	0	127,9	7,72		108,49
Novembre	3042,35	0	212,58	0		79,32
Décembre	255,45	2243,2	204,48	120,55		15,18
	19589,35	18604,85	1498,08	553,01	40245,29	938,2

En 2021, les centres de transfert d'Aubagne et de Peypin ont réceptionné 39 692,28 tonnes d'ordures ménagères auxquelles il faut rajouter cette année 553,01 tonnes issues de la mise à disposition de bennes dans les services techniques et 938,2 tonnes d'encombrants ménagers. La comparaison entre 2020 et 2021 met en exergue, en 2021, une baisse du poids des apports de - 4,97% pour les ordures ménagères et de - 24% pour les encombrants ménagers. À noter qu'une grande partie des encombrants ménagers collectés en 2021 en porte à porte a été directement conduit vers la Ressourcerie afin de pouvoir bénéficier d'une seconde vie. La fermeture de la Ressourcerie en 2020 pendant le premier confinement du Covid-19 avait empêché ces apports, augmentant ainsi les tonnages d'encombrants au centre de transfert d'Aubagne.

1.6.2 Le transfert des déchets issus des collectes sélectives et séparatives

1.6.2.1 Les recyclables secs ménagers

Les emballages et les journaux magazines collectés sélectivement en Apport Volontaire sont orientés vers un quai de rupture situé à Aubagne sur le centre de tri de Bronzo. Là, les cartons et papiers des administrations sont triés sur place et orientés vers les différentes papeteries. Les emballages sont, quant à eux, mis en balles pour ensuite être orientés vers le centre de tri de SITA aux Pennes Mirabeau.

En 2021, le tonnage de recyclables secs passé sur ce quai de rupture correspond à 2 691,61 tonnes répartis ainsi :

- 2 290,7 tonnes de recyclables secs ménagers (emballages et journaux-magazines)
- 306 tonnes de cartons des déchèteries du territoire
- 94,91 tonnes de papiers des administrations et cartons des commerçants

Le verre récupéré via la collecte des Points d'Apport Volontaire est, quant à lui, orienté vers le centre de transfert de SUEZ RV MEDITERRANEE situé Traverse de la Bourgade à Aubagne avant de repartir par semi-remorques vers le repreneur OI Manufacturing. En 2021, 1 910,10 tonnes ont été reçues sur ce site.



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes) - SUEZ

1.7 Le transport, tri et traitement des déchets

1.7.1 Le transport des déchets

Le tableau ci-dessous définit les modalités de transport des différents types de déchets pour l'année 2021.

Origine	Type de déchets	Modalités d'exploitation
Transport à partir des déchèteries de St Mitre, Auriol, Peypin et Cuges les Pins	Inertes, encombrants, déchets verts, ferraille, bois, cartons et Déchets Ménagers Spéciaux	SUEZ RV MEDITERRANEE
Transport des OM à partir du CT d'Aubagne	OM	DYNAMIC GORLIER
Transport des OM à partir du CT de Peypin	OM	SUEZ RV MEDITERRANEE

1.7.2 Le tri des recyclables secs ménagers

Le tri des déchets recyclables aboutit à la réalisation de 6 catégories de déchets qui seront utilisés comme matière première secondaire. Ces derniers sont conditionnés sous forme de balles (plastiques, acier, aluminium, cartons, papiers...) pour être orientés vers les filières de valorisation.

Le tableau ci-dessous définit la comparaison de 2016 à 2021 des tonnages passés sur la chaîne de tri et expédiés vers des filières de valorisation.

Les tonnages passés sur la ligne de tri en 2021 sont plus importants que l'année 2020 de + 14,85% du fait du passage aux Extensions des Consignes de Tri sur les plastiques.

PAV EMB	TOTAL 2016	TOTAL 2017	TOTAL 2018	TOTAL 2019	TOTAL 2020	TOTAL 2021
Cartonnettes EMR	171,48	183,51	187,93	246,85	281,98	376,92
Tetra ELA	30,77	31,54	34,07	36,37	46,18	50,19
PET Clair	90,53	89,52	87,12	107,92	142,28	83,47
PET Clair ECT						66,16
PET Foncé ECT						47,13
PET Foncé couleur	43,35	43,62	42,67	50,31	42,9	35,81
PE/PP/PS						47,92
Films PE						18,86
PEHD	66,49	60,88	61,08	72,87	83,16	66,77
Acier	76,16	80,55	75,66	85,34	25,2	101,60
Aluminium	10,38	11,99	12,88	15,69	36,54	20,32
JRM	37,89	43,71	41,34	59,88	17,16	617,77
Gros de magasin	109,53	136,12	147,73	226,44	0	383,67
Freinte						54,97
Refus	163,18	184,23	168,11	170,25	276,56	319,21
TOTAL EXPEDIE	799,76	884,33	824,22	800,56	951,96	1424,25
STOCKS	24,5	63,63	184,89	456,26	764,58	547,31
TOTAL Trié	824,26	947,96	1009,11	1256,82	1716,54	1971,56



Centre de tri des Pennes Mirabeau (Le Jas de Rhodes) - SUEZ



Extension des Consignes de Tri

MATERIAUX	REPRENEURS ACTUELS
VERRE	OI Manufacturing
PLASTIQUES	Valorplast
JRM	UPM
ACIER	Arcelor Mittal
ALUMINIUM	Régéal Affimet
PAPIERS	Papeteries Emin-Leydier
ELA	Revipac

1.7.3 Le traitement des déchets

1.7.3.1 Synthèse des modalités de traitement pour les différents types de déchets

Origine des Déchets	Mode de traitement	Modalité d'exploitation
Traitement des Ordures ménagères <i>(collecte en conteneurs ou conteneurs enterrés)</i>	I.S.D.N.D.	- Jas de Rhodes (Suez Environnement) - Septèmes-Les-Vallons (VALSUD) - Gardanne (La SEMAG)
Traitement des Encombrants	Encombrants	Centre de tri à La Ciotat (SMA PROPRETE) Centre de tri à La Millière-Marseille (VEOLIA) Centre de tri Inoveo à Vitrolles (VALSUD)
Verre	Recyclage	Quai de rupture SUEZ + OI Manufacturing
Papier, journaux, magazines	Tri et recyclage	Prestataire (Société BRONZO) + Papeteries Emin-Leydier
Emballages en mélange	Tri et recyclage	Prestataire SUEZ SITA SUD
Végétaux	Compostage	Unité de compostage de Valsud - Signes
Déchets Ménagers Spéciaux	Valorisation ou incinération selon la réglementation	Prestataire (Société SPUR)
Bois	Valorisation matière / Valorisation énergie	Prestataire VALSUD - Fuveau
Inertes	I.S.D.N.D. classe III	BRONZO
Ferraille	Recyclage	PROFER
Cartons	Recyclage	BRONZO
DDM	Incinération	SPUR
Huiles usagées	Incinération	SOCODELI
Piles	Recyclage	COREPILE

1.7.3.2 Traitement des ordures ménagères

Les déchets non valorisables sont stockés (enfouissement) en Installations De Stockage Des Déchets Non Dangereux (ISDND). Ces déchets, issus des centres de transfert d'Aubagne ou de Peypin, sont transférés vers les sites suivants :

- Jas de Rhodes (Les Pennes Mirabeau)
- SEMAG (Gardanne)
- Valsud (Septèmes-les-Vallons)



ISDND Valsud – Septèmes-les-Vallons

La répartition des tonnages transférés au niveau de ces sites est définie dans le tableau suivant :

	OM réceptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées à l'ISDND de SEPTEMES	OM réceptionnées au centre de Transfert d'Aubagne orientées au Jas de Rhodes	OM réceptionnées au centre de transfert de Peypin	Mise à disposition de bennes pour les OM	Tonnage OM TOTAL	Encombrants réceptionnés orientés au centre de tri de SMA
Janvier	451,55	2517,44	119,76	49,94		91,36
Février	882,55	1982,61	138,54	64,02		95,04
Mars	926,55	2380,86	166,96	46,94		97,34
Avril	295,6	2983,88	178,34	22,32		78,98
Mai	477,2	2932,04	187,16	50,88		77,68
Juin	467	3084,72	126,4	41,68		43,64
Juillet	3015,55	480,1		41,55		61,14
Août	3361,8	0		55,61		82,5
Septembre	2982,35	0	35,96	51,8		107,53
Octobre	3431,4	0	127,9	7,72		108,49
Novembre	3042,35	0	212,58	0		79,32
Décembre	255,45	2243,2	204,48	120,55		15,18
	19589,35	18604,85	1498,08	553,01	40245,29	938,2

1.7.3.3 Post-exploitation du Mentaure (depuis avril 2013)

Conformément à l'arrêté de post-exploitation du site du Mentaure, le Conseil de Territoire réalise depuis avril 2013 le suivi du site.

Ce dernier se caractérise, conformément à l'arrêté d'autorisation, par la gestion :

- des eaux de ruissellement et des lixiviats
- du débroussaillage et du dépressage du site
- de la clôture du site
- de la production de biogaz
- des extincteurs du site

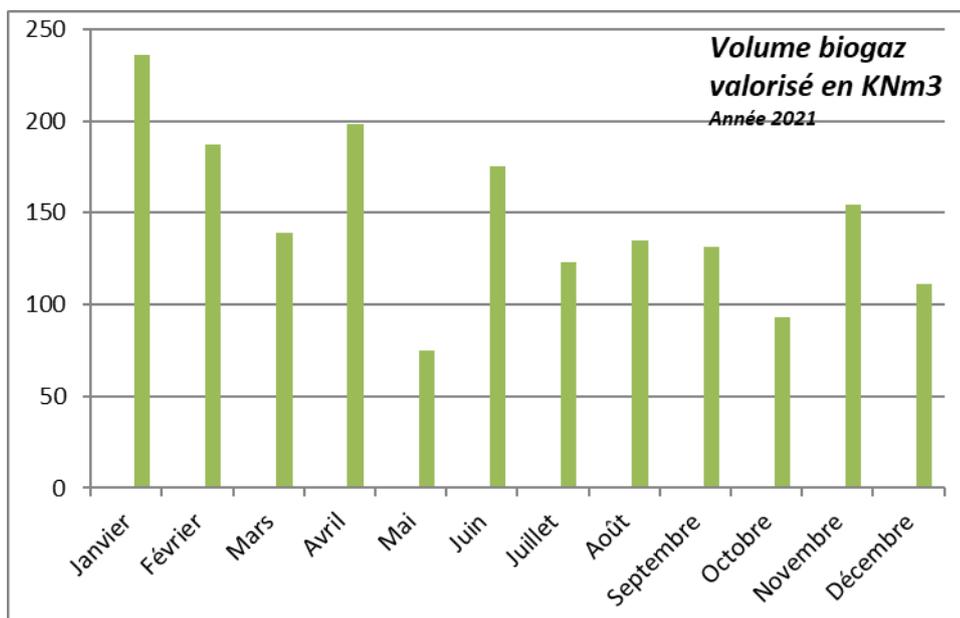
Données relatives à la valorisation du biogaz

- Biogaz valorisé : 1 756 000 Nm³
- Taux de CH₄ moyen : 34 %
- Energie électrique nette : 1 303 MWh élec soit l'équivalent de réduction de 695 tonnes de CO₂ évitées et la consommation électrique d'environ 560 habitants
- Consommation de l'installation : 268 MWh élec

Au total, sur l'année 2021, l'installation a valorisé plus de 1 756 000 m³ de biogaz. Le taux de CH₄ moyen en 2021 atteint les 34%.

Comparatif des productions annuelles

Donnée	Unité	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Energie Electrique produite	MWhélec	3.633	3.945	4.443	3.28	2.678	1.787	1.751	1.303
Volume de Biogaz valorisé	m ³	4 064 600	4 296 264	6 482 163	5 078 641	3 504 796	1 847 099	2 161 608	1756 000
Taux de CH ₄ moyen	%	32 %	33%	28%	35%	39%	41%	39%	34%

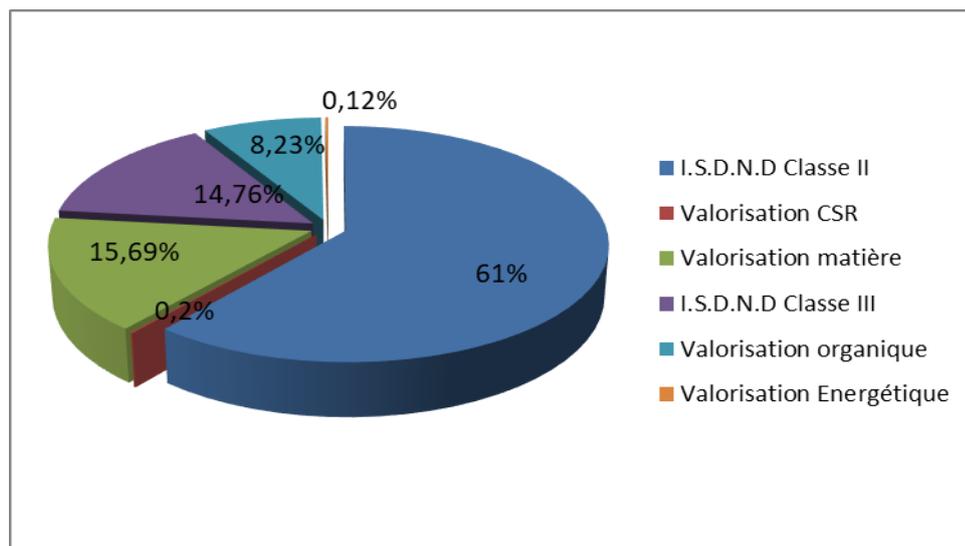


L'année 2022 sera marquée par la fin du contrat d'achat Obligation d'Achats et la fin d'exploitation de la centrale.

Les possibilités de prolongation de l'exploitation de la centrale seront discutées avec l'exploitant.

1.7.4 Le bilan matière : tonnages traités et/ou valorisés

Répartition des tonnages



⇒ **Valorisation matière** : 15,69% des déchets collectés sont des matériaux recyclables sur-triés puis utilisés pour fabriquer de nouveaux produits.

⇒ **Valorisation organique** : 8,23% des déchets collectés sont des déchets verts destinés au compostage. Le compost produit est utilisé par des agriculteurs, paysagistes...

⇒ **Valorisation énergétique** : 0,32% des déchets collectés sont des encombrants destinés à la valorisation et les DDM dans les déchèteries.

⇒ **Enfouissement classe III** : 14,76 % des déchets collectés sont des déchets inertes orientés vers la mise en décharge de classe III.

⇒ **Enfouissement classe II** : 61 % des déchets collectés sont orientés vers un ISDND.

Taux de recyclage

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri), hors gravats et déchets verts, par rapport au tonnage collecté des déchets ménagers et assimilés (tous les flux confondus).

⇒ **Taux de recyclage 2020** : 12%

⇒ **Taux de recyclage 2021** : 15,69%

Taux de valorisation (matière + énergie)

Il s'agit du tonnage expédié dans les unités de recyclage (après tri) et dans les unités de valorisation organique et énergétique.

⇒ Taux de valorisation **2020** : 22% ⇒ Taux de valorisation **2021** : 24,24%

L'analyse met en évidence une forte augmentation des gestes de tri des consommateurs au cours de l'année 2021. À noter que ces derniers avaient été fortement freinés au cours de l'année 2020 par rapport au contexte de pandémie.

1.8/ Les mesures prises en compte pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement

Le service qualité/sécurité participe, en concertation avec les représentants du pôle Déchets, à la mise en œuvre de la politique sécurité sur le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile.

À cet égard, tout nouvel arrivant au service de la collecte est soumis à une formation sécurité lui permettant d'acquérir les fondamentaux du métier, les gestes et postures à faire et ne pas faire. Ainsi, au cours de l'année 2021, cinq campagnes de formations hygiène et sécurité ont été organisées auprès des nouveaux saisonniers embauchés pendant les différentes vacances scolaires.

D'autre part, afin d'améliorer les conditions de travail des agents, des enquêtes de terrain de prévention ont été réalisées sur quatre tournées dans le but de répertorier les points de collectes sensibles et « accidentogènes » et de proposer pour chacun d'eux des pistes d'amélioration pour limiter les risques, principalement lors de la manipulation des conteneurs. En parallèle, lors d'accidents, une enquête de terrain est également réalisée afin de rendre compte des circonstances de l'évènement au niveau de la commission d'imputabilité.

En 2021, la Direction a fait l'objet de 1 562 jours de maladies, de 1 182 jours d'accidents de travail et de 5 717 jours d'Autorisation Spéciale d'Absences liés à la pandémie de la Covid 19.



2. LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 Dépenses et recettes de fonctionnement

2.1.1 Dépenses de fonctionnement

Le montant annuel des dépenses d'élimination des déchets des ménages (collecte et traitement) comprend l'ensemble des dépenses directes de fonctionnement (marchés de prestation de services, locations, fournitures diverses et études), les dépenses de personnel communautaire directement affectées à la collecte, collecte sélective et traitement, ainsi que les frais de structure.

Ainsi en 2021, les dépenses liées à la gestion des déchets s'élèvent à :

25 454 363 € TTC

Le tableau ci-après définit les dépenses en €/t et en €/hab. par type de déchets et par grands postes (pré-collecte/collecte ; transfert/transport; traitement; tri).

	MATRICE TTC POUR RAPPORT ANNUEL METROPOLE 2021	OMR	VERRE	RECYCLABLES HORS VERRE	DECHETERIE	AUTRES (collectes, gestion du passif ...)	TOTAL
	TONNAGE	40245,29	1910,1	2290,7	31306	2675	78 427
	POPULATION	109446	109446	109446	109446	109446	109 446
	1° COLLECTE + PRECOLLECTE						
TECHNIQUES	AMORTISSEMENT MATERIEL	105 650	9 744	32 125	2 703	0	150 222
	FONCTIONNEMENT 611	1 252 334	31 970	916 199	585 246	0	2 785 749
	CHARGE PERSONNEL REGIE	7 151 824	154 507	336 361	108 104		7 750 796
	CHARGE EXPLOITATION	452 212	3 613	16 514	39 105	0	511 444
	SOUS TOTAL COUT DIRECT COLLECTE + PRECOLLECTE	8 962 020	199 834	1 301 199	735 158	0	11 198 211
	2° TRANSFERT/TRANSPORT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	13 256	0	0	0	0	13 256
	FONCTIONNEMENT 611	732 654	0	0	1 432 852	426 929	2 592 435
	CHARGE PERSONNEL REGIE	309 788	0	0	0	0	309 788
	CHARGE EXPLOITATION	45 287	0	0	0	0	45 287
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRANSFERT	1 100 985	0	0	1 432 852	426 929	2 960 766
	3° TRAITEMENT						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	7 053 506	0	0	2 570 738	164 151	9 788 395
	CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	0	0
	CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	4 691	4 691
	SOUS TOTAL COUT DIRECT TRAITEMENT	7 053 506	0	0	2 570 738	168 842	9 793 086
	4° TRI						
	AMORTISSEMENT MATERIEL	0	0	0	0	0	0
	FONCTIONNEMENT 611	0	0	920 287	0	0	920 287
CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	0	0	0	0	
CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	0	0	
SOUS TOTAL COUT DIRECT TRI	0	0	920 287	0	0	920 287	
5° PREVENTION							
AMORTISSEMENT MATERIEL	20 291	0	0	0	0	20 291	
FONCTIONNEMENT 611	19 729	147	588	216	188 343	209 023	
CHARGE PERSONNEL REGIE	0	0	120 000	0	0	120 000	
CHARGE EXPLOITATION	0	0	0	0	219 742	219 742	
SOUS TOTAL COUT DIRECT PREVENTION	40 020	147	120 588	216	408 085	569 056	
6° AUTRES CHARGES	2 602	0	0	1 157	0	3 759	
TOTAL CHARGES TECHNIQUES	17 159 132	199 981	2 342 074	4 740 121	1 003 856	25 445 164	
FONCTIONNELLES	CHARGE DE STRUCTURE	0	0	0	0	0	0
	COMMUNICATION (hors prévention)	0	0	9 199	0	0	9 199
	AUTRES CHARGES	0	0	0	0	0	0
	TOTAL CHARGES FONCTIONNELLES	0	0	9 199	0	0	9 199
	TOTAL CHARGES	17 159 132	199 981	2 351 273	4 740 121	1 003 856	25 454 363
	RECETTES VALORISATION (vente de matériaux, d'électricité, de chaleur, regie compostage...)	0	48 468	76 233	9 558	5 604	139 862
	ECO ORGANISMES (soutiens aux tonnes de matériaux valorisés)	0	0	101 704	0	0	101 704
	AIDES PUBLIQUES (FCTVA, soutien à la Com, CG, Région, ADEME ...)	0	609	11 564	0	0	12 173
	TEOM	8 956 211	104 380	1 227 247	2 474 106	523 963	13 285 908
	RS	270 978	0	0	2 450	0	273 429
	ABONNEMENT	0	0	0	250	0	250
	TOTAL PRODUITS	9 227 190	153 456	1 416 748	2 486 365	529 566	13 813 325
	COUT COMPLET /hab	156,78	1,83	21,48	43,31	9,17	232,57
	COUT COMPLET /tonne	426,36	104,70	1 026,44	151,41	375,29	324,56
	COÛT AIDE / hab	72,47	0,43	8,54	20,59	4,33	106,36
	COÛT AIDE / tonne	197,09	24,36	407,96	71,99	177,31	148,43

2.1.2 Recettes de fonctionnement

La TEOM

Pour financer le service des déchets, le Conseil de Territoire a opté pour la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) dont le calcul repose sur la valeur du foncier bâti. Elle a donc le caractère d'une imposition, et non celui d'une redevance pour service rendu.

Cette taxe est :

- fiscale, additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés bâties. La non-production de déchets par la propriété imposée est sans incidence sur le paiement de cette taxe
- obligatoire pour le contribuable, puisque le fait de ne pas utiliser le service ne le dispense pas de la taxe

Les recettes issues de la TEOM sont affectées aux différentes collectes et aux traitements des déchets. Dans un souci d'harmonisation, la Communauté d'Agglomération avait adopté un dispositif de convergence des taux, qui a abouti à l'instauration d'un taux unique sur l'ensemble des communes du territoire (10%).

La redevance spéciale

Les entreprises sont, de par le décret du 14 juillet 1994, responsables de la valorisation de leurs déchets d'emballages. La réglementation fait toutefois la distinction entre deux types de producteurs :

- les activités produisant moins de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine pour lesquelles des installations du Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de L'Etoile sont utilisables (déchèteries, Points d'Apport Volontaire)
- les activités produisant plus de 1 100 litres de déchets d'emballages par semaine, soumises au décret du 14 juillet 1994, et qui doivent assurer elles-mêmes, ou par l'intermédiaire d'un prestataire spécialisé, la valorisation des emballages

D'autre part, le Conseil de Territoire se doit, d'après l'article L.2333 78 du Code Général des Collectivités Territoriales, de mettre en place la redevance spéciale pour la collecte des déchets ultimes produits par les producteurs non ménagers.

Le montant de cette redevance a été fixé forfaitairement pour l'année 2021 en fonction du nombre de conteneurs collectés et de la fréquence de la collecte à :

- C2 (2 collectes par semaine) : 1 440 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C3 (3 collectes par semaine) : 2 095 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}
- C6 (6 collectes par semaine) : 4 808 € annuellement par bac collecté au-delà du 1^{er}

Cette redevance comporte la collecte et le traitement des déchets ultimes ainsi que la mise à disposition des bacs de collecte.

Pour les activités qui sont soumises au paiement de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, une exonération a été décidée à partir d'un volume de déchets ultimes hebdomadaire de 1 500 litres ; seuls sont donc soumis à la redevance les volumes collectés au-delà de ce seuil.

2.1.3 Les partenaires financiers

La mise en œuvre des actions qui concourent à l'atteinte des objectifs réglementaires est accompagnée par les partenaires financiers aussi bien pour les opérations d'investissements structurants que pour les services à la population.

Ces derniers sont apparus suite à la mise en place de nouvelles filières dans le cadre de la Responsabilité Elargie des Producteurs (REP). Dans le cadre d'une REP, les fabricants, distributeurs, importateurs, qui mettent sur le marché des produits qui génèrent des déchets, doivent prendre en charge, notamment financièrement, la gestion de ces derniers. Bien que basée sur la responsabilité individuelle du producteur, la REP peut être assurée par les metteurs sur le marché de manière individuelle ou collective ou à travers d'un Eco-organisme.

On compte en France une quinzaine de REP dont la mise en œuvre s'est effectuée progressivement. Ces dernières apportent aux collectivités, au travers d'un contrat cadre, une aide à la tonne triée apte à la valorisation.

La société CITEO

Validé en juin 2017, le mariage d'Eco-Emballages et d'Ecofolio a pris forme. La nouvelle entreprise issue de la fusion de ces deux éco-organismes s'appelle CITEO. Une référence à la cité, au vivre ensemble, et à la boucle de l'économie circulaire imagée par la lettre O. Agréée par l'Etat, CITEO garantit des soutiens à la tonne triée. Les aides financières sont versées à la Métropole sur Déclaration Trimestrielle d'Activité (DTA) des produits acceptés par les filières. Elles sont d'autant plus importantes que le rendement de tri à l'habitant est élevé.



Cette fusion, envisagée depuis 2016 suite à une préconisation de la Cour des comptes, a pour objectif de mutualiser les moyens et l'expérience des deux organismes pour améliorer le recyclage des emballages et des papiers en France. Aujourd'hui, seuls 68% des emballages et 55% des papiers mis sur le marché sont collectés et recyclés.

Le ministère a fixé des objectifs de recyclage plus élevés aux deux éco-organismes : 75% pour les emballages et 65% pour les papiers.

La société ALIAPUR

Agréée par l'Etat depuis 2003, la société ALIAPUR assure la collecte et le traitement des pneus usagés. La collectivité a ainsi contractualisé avec cette filière pour la reprise des pneus récupérés dans les quatre déchèteries.



La société ECO-MOBILIER

Agréée par l'Etat en décembre 2012, la société ECO-MOBILIER assure la collecte et le recyclage des meubles domestiques et la literie domestique. La collectivité a contractualisé avec ECO-MOBILIER pour la reprise du mobilier récupéré au niveau des quatre déchèteries.



Le décret du 20 juillet 2005 traduit en droit français l'organisation juridique, administrative et financière de la filière des Déchets des Equipements Electriques et Electroniques (DEEE). La collectivité a contractualisé avec ECOLOGIC pour la reprise des DEEE récupérés au niveau des quatre déchèteries

2.2 Dépenses et recettes d'investissement

Les dépenses d'investissements s'élèvent pour l'année 2021 à :

1 624 173,28 € TTC

La répartition est la suivante :

- **59 121,36 €** : réfection de points de collecte
- **150 000 €** : composteurs et lombricomposteurs
- **531 725,24 €** : travaux acquisition de matériel roulant
- **252 441,49 €** : acquisition de conteneurs enterrés
- **248 369,17 €** : acquisition des conteneurs aériens
- **344 644,6 €** : travaux dans les déchèteries et quais de transfert
- **37 871,52 €** : travaux locaux collecte



3. PERSPECTIVES 2022

Le Pays d'Aubagne et de l'Etoile est engagé depuis plusieurs années dans une politique volontariste de réduction et de gestion optimisée de ses déchets ménagers et assimilés. Cette dernière s'inscrit dans le cadre du schéma Métropolitain portant sur la question des déchets ménagers, et articulé autour d'axes prioritaires forts de prévention, de réemploi/réutilisation, de recyclage/compostage et d'autres formes de valorisations et d'éliminations.

Les objectifs visés sur le long terme sont ceux définis dans le cadre de la loi de transition énergétique et de croissance verte du 17 août 2015 et de la Loi Anti gaspillage et Economie Circulaire du 10 février 2020.

Ainsi, le défi est grand, puisque conformément à la réglementation nous nous devons, par rapport à l'année 2010 dite de référence, de réduire de 15% le poids des déchets ménagers à l'horizon 2030; de diminuer de 50% les déchets admis en installation de stockage à l'horizon 2030 et de porter à 65% les tonnages orientés vers le recyclage ou la valorisation organique d'ici 2025.

Pour ce faire, les actions qui seront poursuivies au cours de l'année 2022 porteront sur les actions suivantes :

☑ Augmentation du taux global de valorisation des déchets ménagers et assimilés

- **Poursuite des extensions des consignes de tri sur les plastiques et de la collecte sélective des emballages en bi-flux (emballages et journaux magazines)**

Afin d'améliorer le taux de valorisation des recyclables secs et de réduire considérablement les quantités de plastiques dans les ordures ménagères résiduelles, le Territoire a ouvert les consignes de tri sur les plastiques hors flaconnage en février 2021. L'objectif était de permettre le recyclage des autres plastiques tels que les pots de yaourts, les barquettes en polystyrène, les films en plastiques, les tubes de dentifrice, etc... qui se retrouvent pour beaucoup encore dans les ordures ménagères résiduelles.

Ces nouvelles conditions de tri ont également pour objectif de simplifier considérablement le geste de tri des habitants. Toutefois, afin d'optimiser ce dernier, le Territoire va engager au cours de l'année 2022 des campagnes de communication de proximité pour relayer le message et les bonnes pratiques à intégrer au quotidien.

☑ Réduction en amont des déchets

- **Poursuite des actions de compostage individuel et collectif**

Depuis fin octobre 2020, la collectivité met à disposition des habitants, moyennant 10 €, des composteurs et des lombricomposteurs dans le cadre d'un marché Métropolitain. Lors de la récupération du composteur, une information est apportée aux acquéreurs afin que ces derniers utilisent l'équipement dans les meilleures conditions. Cette politique s'est poursuivie au cours de l'année 2021 et va se prolonger en 2022. Cette dernière s'inscrit dans une démarche globale de prévention et de réduction des déchets ménagers et assimilés.

• Extension de la démarche « Zéro Déchet » à l'échelle de l'ensemble des communes du territoire.

Face au succès de la mise à disposition de poules pondeuses gratuites auprès des habitants des communes de Belcodène et de St Savournin, les élus du Territoire vont étendre, courant 2022, l'opération sur l'ensemble des communes du Territoire.

Cette opération s'inscrit dans une volonté forte de réduire la part des déchets fermentescibles des ordures ménagères : cette dernière représente en effet en moyenne 30% du poids de notre poubelle. Or, la loi de transition énergétique pour la croissance verte publiée le 17 août 2015 a sensiblement renforcé les objectifs relatifs aux biodéchets, en prévoyant « [...] le développement du tri à la source des déchets organiques, jusqu'à sa généralisation pour tous les producteurs de déchets avant 2025, pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés »

La loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, renforce ce projet en prévoyant de généraliser le tri à la source des biodéchets au 31 décembre 2023. Une échéance que les collectivités et les entreprises doivent préparer dès à présent. Ainsi dans ce cadre il est prévu de mettre à disposition gratuitement deux poules à tous les habitants volontaires du Territoire disposant des conditions adaptées pour les recevoir.



À noter qu'en moyenne, une poule est capable d'engloutir entre 100 et 150 kg de déchets alimentaires par an.

☑ Optimisation de la collecte

• Passage des équipes de la collecte en Régie aux 1 607 heures bonifiées par rapport à la pénibilité du travail

Depuis la loi n° 2001-2 du 3 janvier 2001, la durée annuelle de temps de travail dans les collectivités est fixée à **1 607 heures** pour un équivalent temps plein.

Cette loi permettait toutefois aux collectivités de déroger à cette disposition sur la durée annuelle du temps de travail en les autorisant à maintenir les régimes de temps de travail mis en place antérieurement à son entrée en vigueur en 2001.

Cependant, la loi de transformation de la fonction publique vient mettre un terme à cette dérogation à l'application des 1 607 heures à compter de 2022.

En effet l'article 47 de la loi n° 2019-828 prévoit :

- La mise en place obligatoire des 1 607 heures au sein des collectivités ;
- La suppression des régimes de temps de travail plus favorables.

Aussi, à compter du 1^{er} janvier 2022, tous les congés accordés réduisant la durée du temps travail effectif sans base légale ou réglementaire ne peuvent plus être maintenus.

Un travail va être engagé visant la mise en application d'un rapport relatif aux agents soumis à des sujétions particulières au sein de la Métropole Aix Marseille Provence. Ce dernier a été approuvé le 14 décembre en Comité Technique et par délibération le 16/12/2021 en Conseil de Métropole pour une mise en œuvre au 1^{er} mai 2022.

• Surveillance de la propreté : mise en place de caméras mobiles

Afin d'éradiquer l'ensemble des points noirs sur le Territoire, dûs essentiellement à un problème d'incivilité, le Conseil de Territoire va se doter en 2022 de caméras mobiles. L'objectif visé est d'acquérir des caméras qui tourneront périodiquement sur des points stratégiques qui ont été recensés et signalés par des panneaux d'information. Le but est de pénaliser les pollueurs et de participer activement à une meilleure propreté du Territoire.

4. SIGLES UTILISÉS DANS LE RAPPORT



DASRI : Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux

DEEE : Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques

DDM : Déchets Dangereux Des Ménages

DIB : Déchets Industriels Banals

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

DTA : Déclaration Trimestrielle d'Activités

JRM : Journaux Revues Magazines

PAV : Point d'Apport Volontaire

OM : Ordures Ménagères

PTM : Prescriptions Techniques Minimales

TEOM : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

I.S.D.N.D : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux

